

Commune du Rouret

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026



Conseil Municipal du 9 avril 2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
PRÉAMBULE	5
I. Le contexte juridique du Débat d'Orientation Budgétaire et de la rédaction du ROB	5
1) Les Objectifs du ROB	5
2) Calendrier budgétaire 2026	6
PARTIE I - LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE	7
I. Le contexte économique international et national	7
1) Une croissance mondiale fragilisée en raison :	8
2) La croissance de la zone euro	8
3) Au niveau national	8
PARTIE II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023/2027 ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026	9
I. Dispositions concernant les dotations et la péréquation	10
1) Article 129	10
2) Article 130	10
3) Article 192	11
4) Article 196	11
5) Article 108	12
6) Article 115	13
7) Article 117	13
PARTIE III - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025	14
I. Le Fonctionnement : les équilibres 2024/2025.....	15
1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.....	17
2) L'évolution des recettes réelles de fonctionnement.....	19
3) L'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion : épargne et capacité de désendettement	20
II. La section d'investissement : équilibres 2024/2025	23
1) Les recettes d'investissement 2025.....	23
2) Les dépenses d'investissement 2025	27
PARTI IV - LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES	29
I. Structure des effectifs.....	29
1) Les effectifs au 31/12/2025 :	29
2) Évolution des effectifs 2024/2025.....	30
3) Descriptif des effectifs	31
4) Répartition des effectifs	31
5) Temps de travail et absentéisme	33

6) Formation des agents :.....	34
7) Dépenses de personnel.....	35
8) Activité du service 2025- quelques données complémentaires	38
9) Gestion prévisionnelle des effectifs et des dépenses pour 2026	38
PARTIE V – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026	40
I. Clôture de l'exercice 2025 et affectation prévisionnelle du Résultat	41
1) Balance de clôture prévisionnelle 2025.....	41
2) Affectation prévisionnelle du Résultat 2025	43
II. Les équilibres budgétaires 2026	43
1) La section de fonctionnement	44
2) La section d'investissement	52
PARTIE VI – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE	58
I. Un niveau d'endettement qui a progressé sur les exercices 2024/2025 mais qui reste maitrisé	58
II. Structure de la dette.....	58
PARTIE VII – CONCLUSION.....	60

PRÉAMBULE

I. Le contexte juridique du Débat d'Orientation Budgétaire et de la rédaction du ROB

Le débat d'orientation budgétaire DOB constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'Assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective le pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le DOB est encadré par l'article L 2312 – 1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article L 5217 – 10 – 4 du CGCT, avec le passage au référentiel M 57, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.

Le projet de budget de la commune doit être communiqué aux membres du Conseil municipal avec les rapports correspondants, 12 jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget primitif.

Les services de l'État précisent toutefois que ce délai de 12 jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives (DM), le budget supplémentaire (BS) ou le compte financier unique (CFU).

Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent.

1) Les Objectifs du ROB

La loi NOTRE définit le contenu du ROB servant de base au débat d'orientation budgétaire.

Ce rapport est soumis au vote du Conseil municipal et transmis en Préfecture.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientation budgétaire :

- **Les orientations budgétaires envisagées par la commune** portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- **La présentation des engagements pluriannuels**, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, Les orientations en matière d'autorisation de programme (AP).
- **Des informations relatives à la structure de la gestion de l'encours de dette.**
- **Les informations relatives à la structure des effectifs**, aux dépenses de personnel, notamment de rémunération et à la durée effective du travail.
- **Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027** du 18 décembre 2023, avait ajouté une nouvelle information avec la présentation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Le rapport et les délibérations qui se rapportent à la tenue du DOB doivent être transmis aux services de l'État et faire l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité.

2) Calendrier budgétaire 2026

Le renouvellement des assemblées délibérantes modifie le calendrier budgétaire.

Le budget doit être adopté au plus tard le 30 avril 2026 et la date limite de transmission aux services de l'Etat est fixée au 15 mai 2026.

Concernant le vote du compte financier unique, la date limite d'approbation est fixée au 30 juin 2026, pour une transmission au représentant de l'Etat au plus tard le 15 juillet 2026.

a) Vote du règlement budgétaire financier (RBF)

Le RBF fixe les règles de gestion budgétaire. Il est voté en début de mandat et s'applique au budget suivant.

Le ROB présente les orientations financières et politiques qui vont s'appuyer sur ces règles, le RBF est voté avant le DOB et la présentation du budget.

- Date de présentation et d'approbation du RBF en Conseil municipal : le 09 avril avant la présentation du ROB
- Délai de convocation et d'envoi du rapport : 5 jours francs avant la séance du Conseil municipal

- Délibération approuvant le RBF

b) Débat d'orientation budgétaire

- Date de débat en Conseil municipal : 09 avril 2026
- Délai à respecter : débat organisé dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget.
- Délai de convocation et d'envoi du rapport : 5 jours francs avant la séance du Conseil municipal.
- Délibération avec vote formel actant la tenue du DOB.

c) Vote du budget et du CFU

Acte final du cycle budgétaire.

- Date prévisionnelle du Conseil municipal concernant le vote du budget 2026 : mercredi 29 avril 2026.
- Délai de convocation et d'envoi des rapports de présentation et projet de budget : 12 jours au moins avant l'ouverture de la séance ;
- Délai pour l'envoi du CFU : 5 jours francs avant la séance du Conseil municipal.

PARTIE I - LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE

I. Le contexte économique international et national

Le ROB s'inscrit dans l'évolution globale des situations structurelles et conjoncturelles mondiales et nationales.

Il est donc proposé de mettre en perspective la dynamique de la commune avec les variables qu'elle ne maîtrise pas mais qui influent sur son quotidien comme les hypothèses en matière d'évolution de croissance, de l'inflation et de taux d'intérêt, de la variabilité des coûts énergétiques, calculés selon les règles européennes sur le coût du gaz (qui en période de conflit, subit de nombreuses élévations de prix).

1) Une croissance mondiale fragilisée en raison :

- Des conflits armés et leurs conséquences politiques et économiques.
- De la montée en puissance des mesures protectionnistes (mesures douanières) et la renégociation, voire la remise en cause de nombreux contrats de libre-échange.
- La régression de la croissance mondiale estimée à 3,1% pour 2026 contre un atterrissage à 3,2% pour 2025.
- La plus faible croissance pour la zone Euro (1,2%), pendant que les pays émergents et les pays en voie de développement d'Asie présentent la plus forte hausse (4,7%).

2) La croissance de la zone euro

Celle-ci devrait retomber à 1% en 2026, affectée par la morosité en Allemagne et les droits de douane américains sur les produits européens. Cette hypothèse de croissance est antérieure au conflit au Moyen-Orient dont il est impossible à ce jour d'en mesurer les impacts.

Les politiques monétaires de la Banque centrale européenne (BCE) ont conduit à une baisse de l'inflation à hauteur de 2,1% en 2025 avec un objectif en 2026 qui se situe à 2%.

Dans ce contexte, la BCE insiste sur l'urgence de renforcer la zone Euro face aux défis géopolitiques, appelant les gouvernements des différents états européens à agir conformément aux règles européennes dans la gestion des finances publiques.

3) Au niveau national

Croissance

La croissance économique Nationale est freinée par la concurrence mondialisée, les taxations commerciales américaines et le climat d'incertitude prolongé.

La croissance de l'économie française atterrit à + 0.7 % en 2025. En 2026, elle augmenterait légèrement pour se situer à +1%.

Peu d'indicateurs invitent à l'optimisme : la consommation des ménages stagne (replis de - 0,3% au 1er trimestre), les investissements des entreprises reculent

encore légèrement (- 0,1%) et le solde du commerce extérieur reste lui aussi négatif (-0,2 %).

Conjointement, l'inquiétude ambiante incite les ménages à davantage épargner (taux d'épargne des ménages : 18,9% du revenu disponible), ce qui ne favorise pas le soutien à l'activité.

Dettes et déficit public

La dette publique représente 115,9 % du PIB en 2025, pour une charge en intérêts de la dette toutes administrations publiques confondues, de plus de 65,3 millions d'euros.

Des mesures de restriction et de redressement ont été engagées en 2025 afin de contenir le niveau du déficit public à 4,70 % du PIB en 2026.

Dans ce contexte, la hauteur de la dette publique oblige à poursuivre le but de rétablissement des finances publiques amorcé en 2025.

PARTIE II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023/2027 ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) s'inscrit dans un contexte institutionnel confus et dans un cadre financier contraint.

Ce PLF présente de nouvelles mesures d'économie budgétaire afin de tenir l'objectif de passer en dessous la barre de 5 % du déficit en 2026 pour atteindre les 3 % à l'horizon 2029.

Le projet de budget de l'Etat se fonde sur les hypothèses suivantes, et vise un déficit public de 4.7 % en 2026.

	2025	2026
Croissance	0.70 %	1.00 %
Inflation	1.10 %	1.30 %
Déficit public	5.40 % du PIB	4.70 % du PIB
Dette publique	115.90 % du PIB	117.90 du PIB

Chacun a pu suivre les tensions et points de vue différents qui ont accompagné la préparation du budget de l'État au cours des 10 derniers mois.

La chronologie des faits ci-dessous exposée témoigne des tiraillements qui jalonnent la promulgation de la loi de finances pour 2026, le 20 février dernier.

- 14/10/2025 => Dépôt du projet de loi de finances.
- 22/11/2025 => Rejet de la première partie par l'Assemblée nationale et transfert au Sénat.
- 15/12/2025 => Adoption du PLF par le Sénat en première lecture.
- 19/12/2025 => Echec de la Commission mixte paritaire (CMP)
- 26/12/2025 => Promulgation de la loi spéciale visant à organiser la continuité effective des actions de l'Etat jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026
- 13/01/2026 => Reprise de l'examen du projet de loi de finances 2026.
- 20/23 et 30/01/2026 => Recours à l'article 49 alinéa 3 successivement sur la première partie, la seconde, puis sur l'ensemble du PLF
- 02/02/2026 => Adoption définitive du projet de loi de finances par le Parlement et saisine du Conseil constitutionnel.
- 20/02/2026 => Promulgation récente et tardive de la loi de Finances pour 2026

I. Dispositions concernant les dotations et la péréquation

1) Article 129

Cet article fixe pour 2026 la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et les variables d'ajustement.

- **Stabilité globale de la DGF** => le montant pour l'année 2026 est fixé à 27.406 Mds€ pour l'ensemble des collectivités, soit une très légère hausse par rapport à 2025 (+11 millions d'euros).

2) Article 130

Modifications des modalités d'attribution et de versement du fonds de compensation de TVA (FCTVA).

Cet article opère un changement de calendrier de versement et intègre deux nouvelles dépenses dans l'assiette du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Le changement de calendrier concerne le traitement du FCTVA perçu par les EPCI (la CASA) qui bénéficiaient du régime dérogatoire de perception du FCTVA sur les dépenses d'investissement de l'année N. (à titre d'information, la commune relève d'un autre régime dérogatoire, permettant la perception du FCTVA sur les investissements réalisés en année N-1).

La suppression de ce régime dérogatoire (Année N) pour les intercommunalités représente un manque à gagner provisoire pour 2026 estimé à 735 millions d'euros.

L'article prévoit, un élargissement de l'assiette du FCTVA en incluant d'une part, les contributions versées dans le cadre des concessions d'aménagement lorsqu'elles sont destinées à financer un équipement public et d'autre part, les redevances versées aux sociétés publiques d'aménagement d'intérêt nationale dans le cadre des programmes de construction, rénovation d'écoles élémentaires et maternelles.

Enfin, contrairement au projet de PLF originel, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement relatives à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux est réinstauré.

3) Article 192

Cet article est relatif à diverses mesures sur le calcul et le versement des dotations.

- **Hausse des dotations de péréquation** (tournées vers les collectivités éligibles) :
 - La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSLS) progresse de 150 millions d'euros.
 - La dotation de solidarité rurale (DSR) progresse de 150 millions d'euros également.
 - La dotation nationale de péréquation (DNP) est stabilisée.
- **Confirmation du versement mensuel des dotations.**

4) Article 196

Adaptation du dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales des collectivités territoriales (DILICO).

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques nationales, il a été instauré en 2025 un prélèvement sur leurs ressources fiscales locales à hauteur d'1 milliard d'euros.

Cet article reconduit ce dispositif en 2026 mais pour un montant de 740 millions d'euros réparti uniquement entre les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

Dans le cadre du « DILICO 2 », les communes sont exemptes de tout prélèvement, lequel repose désormais sur les trois contributeurs précités dans les conditions suivantes :

- Zéro euro pour les communes (contre 250 millions en 2025)
- 250 millions d'euros pour les EPCI (Idem 2025)
- 140 millions d'euros pour les départements (contre 220 millions d'euros en 2025)
- 350 millions d'euros pour les régions (contre 280 millions d'euros en 2025)

Modalité de reversement du DILICO prélevé :

En pratique, il s'agissait d'un prélèvement temporaire sur les recettes fiscales, assorti d'une restitution progressive de celles-ci selon les modalités suivantes :

- Les collectivités contributrices qui ont subi un prélèvement en 2025 (c'est le cas de la commune) se verront restituer sur 3 ans (2026, 2027, 2028) leur contribution ;
- 90 % des montants seront restitués par tiers annuels aux contributeurs ;
- 10 % des montants seront affectés par tiers annuels aux 3 fonds de péréquation (FPIC, fonds DMTO, Fonds de solidarité régional).

5) Article 108

Fusion des taxes sur les logements vacants (TVL) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une taxe sur les vacances des locaux d'habitation (TVLH).

Cet article prévoit la création d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) affecté au bloc communal, et qui vient se substituer à partir du 1^{er} janvier 2027 aux 2 taxes existantes sur les logements vacants.

Dès 2027, les logements vacants en zones tendues (depuis au moins un an) seront imposés au taux de 17% la première année d'imposition, puis 34% ensuite. Ce taux peut être majoré sur délibération sans pouvoir dépasser 30% la première année (puis 60 %).

L'intégralité des produits de cette nouvelle taxe reviendra aux collectivités locales

6) Article 115

Adaptation des dispositions relatives à la taxe d'aménagement.

Cet article apporte plusieurs correctifs et précisions visant à améliorer la gestion et le recouvrement de la taxe d'aménagement. Ces derniers sont applicables de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le champ d'application est étendu par l'inclusion de certains projets qui n'étaient pas jusqu'à présent concernés (notamment, les opérations de transformation de bâtiments en bâtiments d'habitation). A l'inverse des précisions ou corrections rédactionnelles sont apportées sur les constructions exonérées.

7) Article 117

Versement d'un acompte sur la taxe d'aménagement pour les surfaces d'au moins 3000 m² au lieu de 5000 m² auparavant.

PARTIE III - SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AU 31/12/2025

Ces dernières années, la trajectoire financière des collectivités territoriales a été fortement affectée par des crises majeures : la crise du Covid-19, qui a généré des dépenses inattendues ; le retour d'une forte inflation, le choc des prix de l'énergie consécutifs à la guerre en Ukraine et la crise immobilière durable avec la hausse des coûts de construction.

Enfin, la vulgarisation publique de l'ampleur des déficits nationaux qui s'est traduite par une nouvelle contribution participative des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

A noter : en ce qui concerne les communes, cette participation est directement prélevée à la source sur le volume du produit des contribuables locaux.

A ces facteurs, s'ajoute aujourd'hui le conflit au Moyen-Orient, dont les répercussions sont multiples et concrètes au niveau de l'impact sur le budget communal (hausse du prix du gaz, du carburant, de l'électricité, ...)

Le budget communal entraîné vers les conséquences de ces événements conjoncturels qui avec leurs risques de limitation de nos marges de manœuvre, pèse sur le recul des niveaux d'épargne communaux.

Dans ce contexte la construction du budget 2026 s'établira sur les bases suivantes :

- Application des taux de fiscalité à l'identique,
- Maintien de l'endettement à son niveau actuel (sans recours à l'emprunt),
- Maitrise de la masse salariale,
- Sauver quelques marges de manœuvres utiles à conserver des capacités d'investissement.

I. Le Fonctionnement : les équilibres 2024/2025

DEPENSES de fonctionnement 2024/2025

Chapitre	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025	Variation CA24/CA25
Charges à caractère général	1 429 757,00 €	1 007 334,61 €	1 340 426,00 €	998 312,96 €	- 0,90 %
Charges de personnel et frais assimilés	1 939 777,00 €	1 845 266,41 €	2 051 671,00 €	1 888 692,10 €	+ 2,35 %
Loi SRU + FPIC + Dilico	280 700,00 €	206 020,12 €	299 700,00 €	280 140,38 €	+ 35,98 %
Autres charges de gestion courante	425 404,00 €	384 702,96 €	523 058,00 €	459 564,20 €	+ 19,46 %
Remboursement des intérêts des emprunts	115 275,12 €	111 543,04 €	220 000,00 €	220 000,00 €	+ 97,23 %
Charges exceptionnelles	2 100,00 €	2 000,00 €	200,00 €	115,50 €	-94,23 %
678 Reprise excédent fonctionnement budget annexe					
Dotations aux provisions	530,00 €	0,00 €	255,00 €	255,00 €	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 193 543,12 €	3 556 867,14 €	4 435 310,00 €	3 847 080,14 €	+ 8,16 %
042 Dotation aux amortissements	365 300,00 €	334 147,57 €	349 739,00 €	349 731,73 €	+ 4,66 %
023 : Virement à la section investissement	217 789,88 €		273 745,00 €		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 776 633,00 €	3 891 014,71 €	5 058 794,00 €	4 196 811,87 €	+ 7,86 %

Nb : BP : Budget primitif

CA : Compte administratif

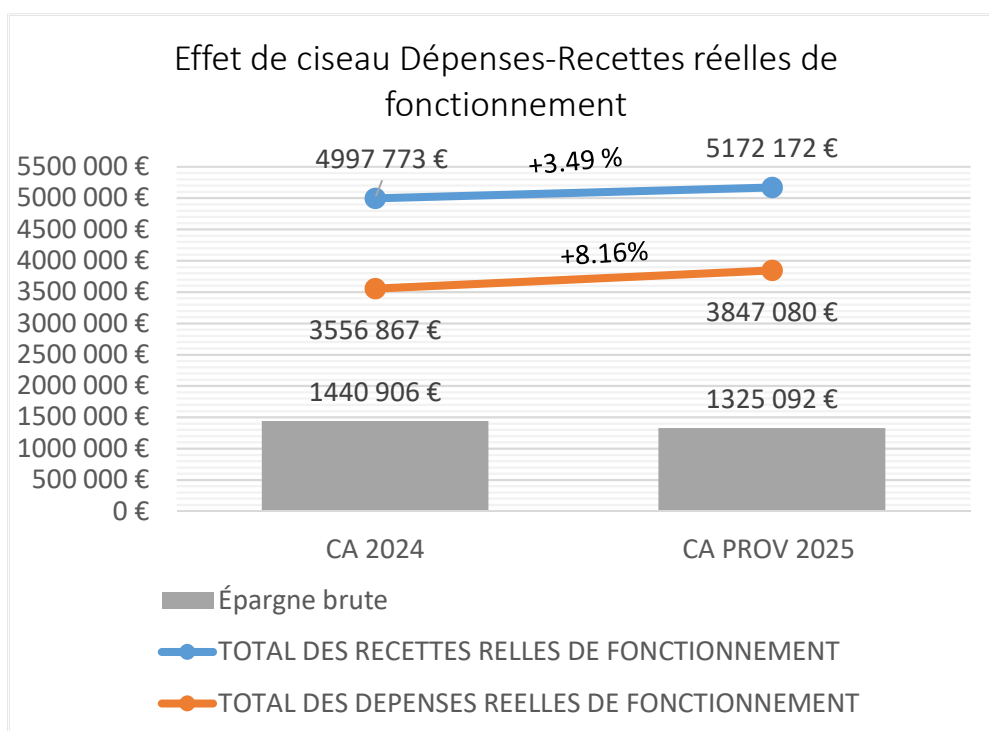
CA PROV : Compte de résultat provisoire (en attente validation du trésorier)

RECETTES de fonctionnement 2024/2025

LIBELLES	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025	Variation CA24/CA25
Atténuations de charges	13 000,00 €	15 692,09 €	30 100,00 €	48 107,93 €	+ 206,57 %
Produits des services	195 265,00 €	241 916,60 €	206 449,00 €	261 135,44 €	+ 7,94 %
Impôts et taxes	471 633,00 €	528 407,96 €	481 000,00 €	503 504,96 €	-4,71 %
Contributions directes	3 579 000,00 €	3 663 686,52 €	3 699 896,00 €	3 693 340,07 €	+ 0,81 %
Dotations subventions et participations	285 400,00 €	309 846,13 €	421 298,00 €	426 709,53 €	+ 37,72 %
Autres produits de gestion courante	231 035,00 €	238 223,39 €	218 051,00 €	239 374,00 €	+ 0,48 %
Produits exceptionnels					
Reprise sur provisions					
TOTAL DES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	4 775 333,00 €	4 997 772,69 €	5 056 794,00 €	5 172 171,93 €	+ 3,49 %
Op ordre	1 300,00 €	1 298,00 €	2 000,00 €	1 297,00 €	-0,08 %
Amortissements des subventions					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 776 633,00 €	4 999 070,69 €	5 058 794,00 €	5 173 468,93 €	+ 3,49 %

A la lecture des données rétrospectives, la commune confirme sa capacité à maintenir un équilibre budgétaire maîtrisé, malgré un contexte économique national de plus en plus contraint.

La progression des recettes à hauteur de +3.49 % et des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de +8.16% démontre que les dépenses réelles de fonctionnement même contenues progressent plus vite que les recettes, ce qui laisse augurer rapidement d'un « effet ciseau » (accroissement d'un côté, baisse de l'autre), signe que le système évolue de manière opposée.



1) L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Au niveau des dépenses de fonctionnement, on enregistre un résultat de clôture de 4 196 811.87 € en 2025 (rattachement compris) ; soit une baisse de 588 237.19 € valant épargne par rapport aux prévisions.

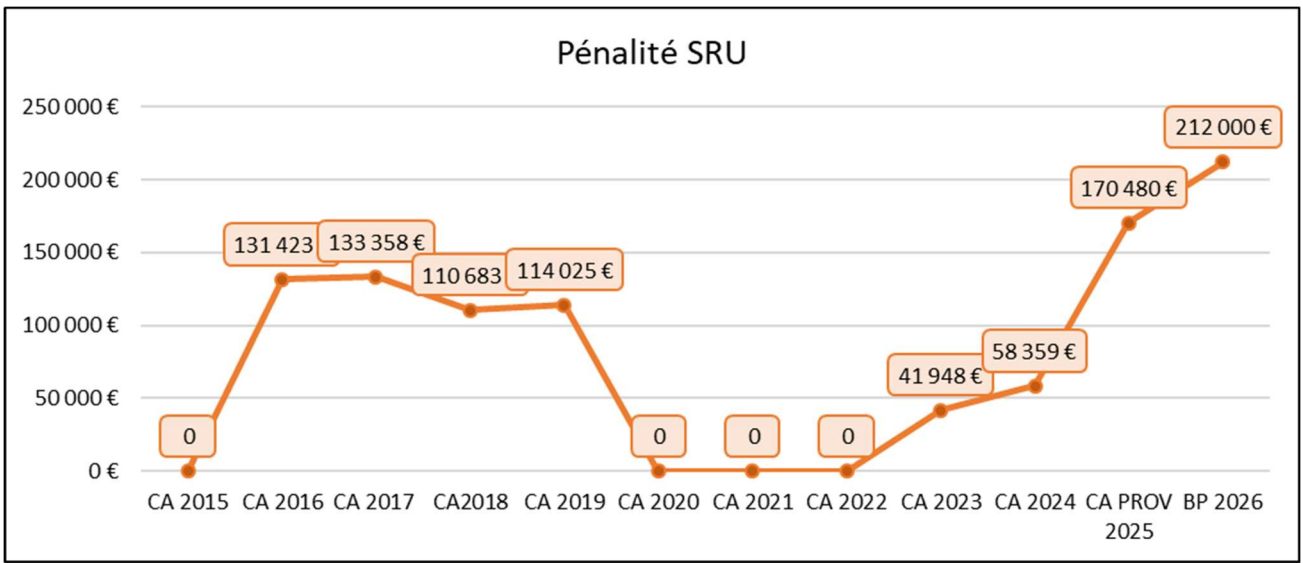
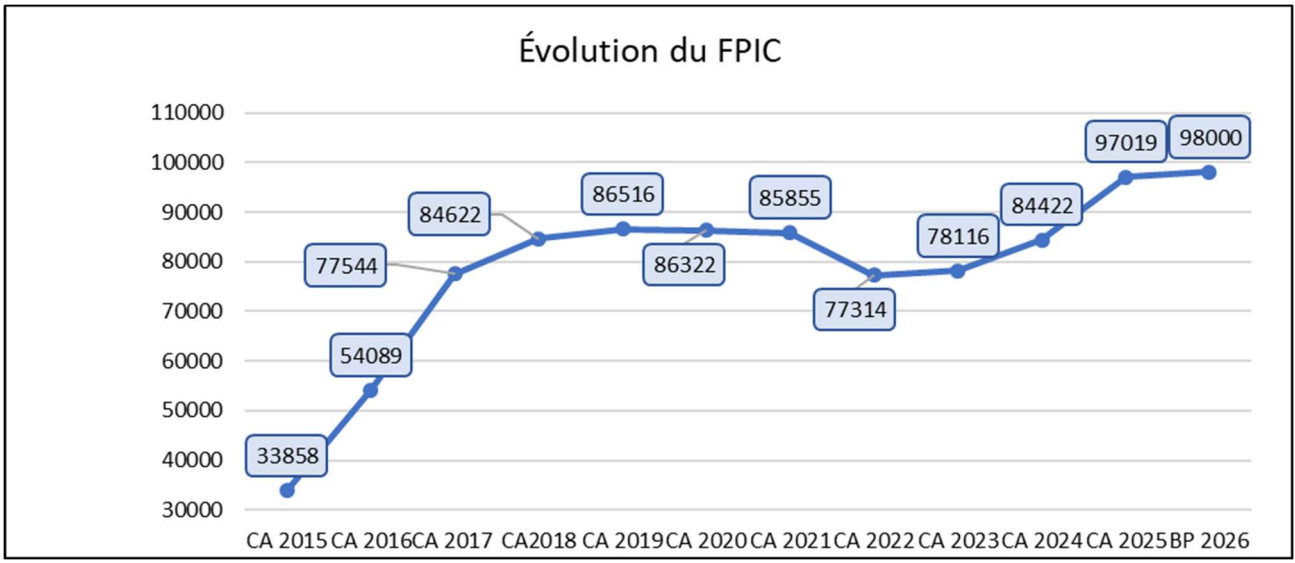
Cette veille rigoureuse et prudentielle des dépenses de fonctionnement autorise, encore, de juguler l'effet ciseau entre recettes et dépenses, et de maintenir un solde budgétaire qui permet de maîtriser l'évolution des impôts, mais également le recours à l'emprunt avec pour autant, l'obligation d'affecter l'intégralité de cet excédent au budget d'investissement 2026.

Quoi qu'il en soit, même si nous nous efforçons de contenir au maximum les dépenses de fonctionnement aux travers d'un travail quotidien sur l'exécution du budget voté, on ne peut pas occulter le fait que l'écart se creuse entre l'évolution de nos dépenses et l'évolution de nos recettes d'un exercice à l'autre.

Concernant les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement par rapport à l'exercice 2024 on distingue :

- **Une quasi stabilité des charges à caractère général avec une évolution de + 0.90 %, inférieure à l'inflation** pour contenir les charges quotidiennes. Le travail de maîtrise des coûts est constant malgré les fluctuations permanentes à la hausse sur les coûts des fluides et de l'énergie, des fournitures et prestations courantes.
- **Une évolution totalement maîtrisée des charges de personnel**, avec une hausse de + 2.35 % liée à l'évolution normale du point d'indice et aux mesures statutaires.
Considérant que les charges de personnel et frais assimilés représentent 45 % du budget de fonctionnement, le pilotage dynamique de la masse salariale relative aux recrutements est une composante nécessaire dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.
Ce constat nous invite à contenir l'évolution des effectifs communaux car l'embauche d'agents supplémentaires entraîne la réduction des niveaux d'économies utiles à l'autofinancement de nos investissements.
- **Concernant la pénalité SRU et le FPIC (fonds de péréquation intercommunal)**, ces prélèvements à la source sur le produit des contributions directes sont en augmentation substantielle sur l'exercice 2025 avec une évolution globale de + 35.97 % répartie comme suit :

➤ +48 882.00 € pour le prélèvement SRU
 ➤ +12 597.00 € pour le fonds de péréquation



- **L'augmentation de près de 75 000.00 € de charges de gestion courante,** traduit le coût de la délégation de service public liée à l'exploitation par « La Maison Bleue » de la crèche municipale depuis le 02 mai 2025.
- **Concernant le remboursement des intérêts d'emprunt,** l'écart significatif entre le montant payé en 2024 par rapport au montant réalisé en 2025, correspond au règlement des intérêts du prêt relai souscrit pour le financement de l'opération « Les Amandiers » (logements sociaux) intégralement soldé en fin d'année 2025 suite à la vente concrétisée auprès du bailleur social VILOGIA.

2) L'évolution des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement suivent une progression très limitée d'à peine + 3.49 % entre 2024 et 2025.

Cette évolution très inférieure à celle des dépenses traduit notamment la stagnation des ressources fiscales et le recul des encaissements relatifs aux locations des biens communaux.

Pour 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 173 468.93 € (rattachement compris), soit un excédent d'à peine 114 674.00 € par rapport aux provisions (pour rappel l'exercice précédent avait généré un excédent de près de 222 000.00 € par rapport aux prévisions 2024).

Ce faible écart des recettes réalisées par rapport aux prévisions, relève :

- **De recettes fiscales locales en récession constante** (Taxe foncière, THRS, Taxes sur la consommation finale d'électricité, taxe de séjour, ...) : + 0.81 % entre les niveaux de réalisation 2024 et 2025
 - ⇒ Evolution contrastée des contributions locales directes qui n'ont bénéficié en situation du maintien des taux communaux, que de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation à hauteur de 1.7 % annuel des valeurs locatives calculées par l'Etat et calées sur l'inflation,
 - ⇒ Baisse également de 5.76 % du montant perçu au titre de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
 - ⇒ Stabilité des recettes de la taxe de séjour
- **D'impôts et taxes indirectes** (attribution de la compensation CASA (AC), dotation de solidarité communautaire (DSC), droits de mutation) **en baisse** de 4.81 % par rapport à l'exercice 2024, du fait de droits de mutation à titre onéreux qui subissent les crises successives du marché immobilier.
- **D'une baisse de près de 15 000.00 €** de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat.
- **Des produits de gestion courante** qui consacrent notamment les recettes issues du patrimoine communal et assurent des ressources annuelles en régression (+0.48 % entre 2024 et 2025) eu égard au recul du potentiel locatif de la commune.

Enfin, on constatera une contribution conséquente (89 000.00 € au titre de 2025) des produits de « dotations, subventions et participations » (+37.72 %)

correspondant à une participation annuelle de la CAF, suite à la mise à disposition des familles de la nouvelle crèche municipale.

3) L'évolution des principaux soldes intermédiaires de gestion : épargne et capacité de désendettement

a) Analyse des niveaux d'épargne

Evolution des niveaux d'épargne			
Libellé	Mode de calcul	CA 2024 €	CA prov 2025 €
Epargne de gestion	Solde recettes de gestion - Dépenses de gestion (hors intérêt de la dette)	1 554 505,24	1 545 462,29
Epargne brute	Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement	1 440 905,80	1 325 091,79
Epargne nette	Epargne brute - Remboursement du capital de la dette	1 024 732,36	-843 210,26
Taux épargne brute	Epargne brute / recettes de fonctionnement	+ 25,61%	

Les soldes intermédiaires de gestion des niveaux d'épargne constituent en comptabilité publique la clé de voute de l'évaluation de la santé financière d'une structure publique.

L'épargne de gestion

Elle mesure la capacité de la gestion courante avant imputation des intérêts de la dette.

Le niveau de cette épargne montre un excédent important et permet d'évaluer la qualité de gestion indépendamment du poids de la dette.

Son niveau excédentaire informe que les dépenses de fonctionnement régulées et jugulées n'absorbent pas toutes les recettes.

L'épargne brute

Celle-ci résulte de la contraction entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement et représente le flux de liquidités dégagé chaque année par le cycle de fonctionnement de la collectivité et qui reste disponible pour rembourser prioritairement la dette, puis financer les projets d'investissement.

Si on constate une légère baisse du niveau d'épargne brute (-8%) entre 2024 et 2025, le taux d'épargne brute correspondant au rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement s'élèvent, en revanche, à + 25.61 %.

Ce taux élevé (qui représente la part des recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement des dépenses de fonctionnement) reflète une bonne santé financière et indique que la collectivité a une capacité favorable à autofinancer et à rembourser sa dette, ainsi qu'à porter ses projets d'investissement.

En général, les collectivités cherchent à maintenir un taux d'épargne brute compris entre 10 % et 15 % pour garantir leur équilibre financier et leur solvabilité.

❖ Autrement dit :

Pour 100 € de recettes :

- ⇒ 75 € servent au fonctionnement
- ⇒ 25 € restent pour investir ou rembourser la dette

❖ Repères de bonne gestion :

TAUX EPARGNE BRUT	LECTURE FINANCIERE
< 8 – 10 %	Situation fragile
10 – 15 %	Situation correcte
15 – 20 %	Bonne situation financière
≥ 20 %	Situation financière très solide

L'épargne nette

Elle correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette.

Elle mesure la part des ressources courantes restant après le financement des charges courantes, des intérêts de la dette et du remboursement du capital de la dette qui a servi à financer les équipements existants.

Au terme de l'exercice 2025, l'épargne nette s'avère négative du fait d'un **mouvement exceptionnel** en terme de remboursement de la dette en capital puisque nous avons soldé à hauteur d'1 800 000.00 € l'intégralité du prêt relai souscrit pour la réalisation des logements sociaux « Les Amandiers ».

Si on isole ce mouvement ponctuel, l'épargne nette de la commune suit la même dynamique que les deux autres niveaux d'épargne. La capacité réelle d'autofinancement retrouvera un niveau normalisé en 2027.

En résumé

L'épargne de gestion => performance de la gestion courante
 L'épargne brute => capacité globale à financer nos investissements
 Taux d'épargne brute performant

Epargne nette => capacité après remboursement de la dette en capital
 => Dégradation ponctuelle suite au remboursement intégral sur un exercice du prêt relai souscrit sur l'opération « Les Amandiers »

Capacité de désendettement de la commune

La capacité de désendettement correspond à l'encours de la dette divisé par l'épargne brute.

Elle mesure la solvabilité d'une collectivité et correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité du stock de dette.

Ainsi, en supposant que la commune consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, sa capacité de désendettement serait d'environ 3 ans.

Ratio en amélioration par rapport à 2024 (près de 4 ans) du fait du solde intégral du prêt relai ci-dessus évoqué.

Libellé	31/12/2024	31/12/2025
En cours Dette	5 529 842,25 €	3 971 120,00 €
Epargne Brute	1 440 905, 80 €	1 325 091,79 €
Capacité désendettement	3,81 ans	2,99 ans

On considère généralement que le seuil d'alerte de la capacité de remboursement se situe à 8 ans et le seuil critique à 12 ans.

Passé ces seuils, les difficultés de couverture budgétaire de remboursement placeraient la commune en situation d'alerte.

II. La section d'investissement : équilibres 2024/2025

1) Les recettes d'investissement 2025

Recettes investissement 2024/2025

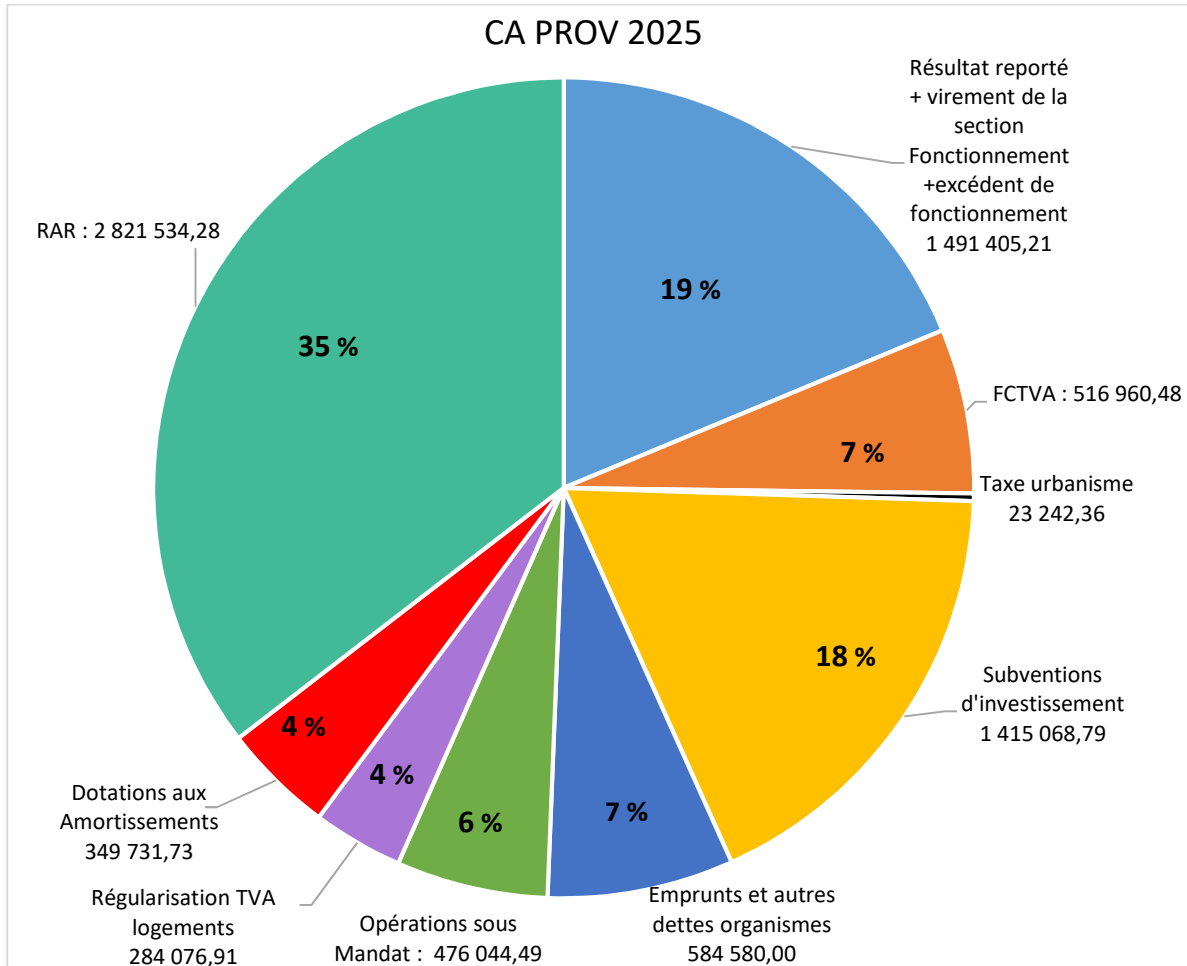
Libellés	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025
Résultat reporté + virement de la sect. Fonctionnement +excédent de fonctionnement	2 580 505,41	2 362 715,53	1 765 150,21	1 491 405,21
Ecriture TP				
Opérations patrimoniales	83 432,00	18 592,28	80 000,00	28 674,43
FCTVA	160 277,00	152 207,42	392 378,14	516 960,48
Taxe urbanisme	170 000,00	201 405,88	25 000,00	23 242,36
Subventions d'investissement	2 954 716,47	785 223,29	2 830 800,28	1 415 068,79
Emprunts et autres dettes organismes	3 995 459,00	3 995 000,00	584 580,00	584 580,00
Dépôts et cautionnements reçus		1 110,00		1 670,38
Opération sous mandat	400 000,00	0,00	185 394,00	476 044,49
Produits de cession			1 735 456,00	
Régularisation TVA logements			1 670 718,00	284 076,91
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	10 344 389,88	7 516 254,40	9 269 476,63	4 821 723,05
Op ordre		40 986,36		
Dotations aux Amortissements	365 300,00	334 147,57	349 739,00	349 731,73
TOTAL DES RECETTES	10 709 689,88	7 891 388,33	9 619 215,63	5 171 454,78
RAR		2 640 539,28		2 821 534,28
TOTAL DES RECETTES AVEC RAR	10 709 689,88	10 531 927,61	9 619 215,63	7 992 989,06

Avant intégration des restes à réaliser 2025, on constate des recettes réalisées à hauteur de 5 171 454.78 € et des RAR pour un montant de 2 821 534.28 € qui porte le montant global des recettes à hauteur de 7 992 989.06 €.

Sur l'exercice 2025, le financement des investissements a bénéficié au titre du report des résultats d'un autofinancement de 1 491 405.21 € constitué :

- du résultat reporté de la section d'investissement : 383 348.98 €
- de l'excédent de fonctionnement sur l'exercice 2024 : 1 108 056.23 €

Les autres recettes de la section d'investissement sont constituées par les fonds propres de la collectivité (FCTVA et taxe d'aménagement), par les subventions reçues au titre des projets réalisés, par le produit des cessions, par la dotation aux amortissements, par le produit de l'emprunt.



Certains points appellent un constat particulier :

a) Forte progression du FCTVA

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée reversée par l'Etat a pour objet de rembourser la TVA supportée pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux par rapport à leurs dépenses d'investissement selon un taux forfaitaire national.

En 2025, cette recette était calée sur le taux en vigueur de 16.404 %.

L'équilibre par rapport à la TVA payée par la collectivité (20 % en général) n'est donc pas intégral.

Sur la base des dépenses d'équipement qui ont été réellement exécutées en 2025 et répondant aux critères d'éligibilité, la recette de FCTVA s'établit à hauteur de 516 960.00 €.

Sur l'exercice 2025 en concrétisation comptable, cette recette apparaît en élévation du fait du dynamisme des réalisations d'équipement concrétisées sur la commune au bénéfice des habitants.

b) Une taxe d'aménagement sensible aux variations de l'activité de la construction

La forte baisse présentée en 2025 lors de l'élaboration du budget est confirmé avec un niveau de réalisation de 23 242.00 € historiquement bas, en relation directe avec le nombre d'autorisations d'urbanisme délivrées.

c) L'évolution du recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt résulte directement de la combinaison entre le volume de projets d'investissement programmés et la capacité d'autofinancement dégagée par la commune.

Dans une logique de gestion budgétaire saine et de trajectoire de maîtrise de l'endettement, la commune s'est attachée à adapter le montant des nouveaux emprunts, et leur rythme de mobilisation, en prenant soin de ne pas détériorer son ratio de désendettement (3 ans).

L'exercice 2024 intègre ainsi une mobilisation exceptionnelle mais anticipée dans sa stratégie, de 3 995 000.00 € d'emprunt, d'une part, pour assurer le financement complémentaire du programme d'investissement 2024 (2 195 000.00 €) et d'autre part, pour un prêt relai de 1 800 000.00 € déjà évoqué et intégralement remboursé au cours de l'année 2025.

L'année 2025 se distingue par un recours à l'emprunt de 584 580.00 € destiné au financement du solde des programmes lancés dont la crèche, la médiathèque, le poste de PM, les voiries chemin des comptes de Provence/Paul Cézanne, le DAB.

d) Les subventions d'investissement

Sur la période 2024/2025 les recettes issues des subventions d'investissement s'élèvent globalement à 2 200 291.29 €, traduisant une mobilisation active et constante des partenaires financeurs institutionnels de la collectivité.

Ces concours extérieurs constituent d'une part, un effort essentiel de financement des projets d'investissement, et d'autre part ils définissent les priorités d'action de la commune.

Détail des subventions d'investissement encaissées en 2025

Libellé opération	Montant €
Programme crèche	971 088.49
Acquisition locaux futur poste de PM	102 711.00
Acquisition locaux future médiathèque	218 487.36
Aménagement locaux poste de PM	29 204.00
Aménagement locaux médiathèque	29 773.00
Dotations cantonales 2024	18 750.00
Dotations amendes de police 2025	40 480.15
Réfection court de tennis	1 718.40
Rénovation parc éclairage Led	2 856.39
Total	1 415 068.76

e) Les recettes de restes à réaliser (RAR): 2 821 534,28€ dont 1 230 699.61 € de subvention en attente de règlement.

Le niveau de RAR en recettes d'investissement démontre la complexité et la difficulté de lisibilité du pilotage des dépenses liées aux investissements communaux.

Même lorsque ces financements sont clairement notifiés et validés, nous n'avons plus la certitude d'obtenir rapidement le règlement des subventions et fonds de concours eu égard aux difficultés budgétaires des financeurs partenaires.

Jusqu'à présent, nous gérons les programmes d'investissement sans ligne de trésorerie bancaire, mais face à ce dérèglement et la tension sur les budgets de l'État et également de nos partenaires Région / Département / CASA, risque de nous contraindre à l'avenir, de recourir à ces outils de trésorerie pour permettre les règlements dans les délais réglementaires des situations de paiement des entreprises et faire avancer les programmes selon les plannings prévus.

Détail des subventions inscrites en RAR 2025

Libellé opération	Montant à percevoir RAR 2025
Programme crèche (Département, CAF, DETR)	548 588.73
Travaux réseaux voirie Paul Cézanne (CASA)	46 472.88
Etude et installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison du Terroir et du théâtre (CASA)	103 707.00
Logements « Les Amandiers » (DETR 2023)	239 740.00
Confortement des berges Beaume Robert (DETR 2025)	80 973.50
Extension système vidéo surveillance et déport gendarmerie	10 000.00
Voirie Paul Cézanne et berges Beaume Robert (DCA 2023/2024 et 2025)	181 217.50
Etude de faisabilité programme photovoltaïque (DSIL 2023)	20 000.00
Total	1 230 699.61

2) Les dépenses d'investissement 2025

Libellés	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025
Résultat reporté				
Dépenses imprévues				
Opérations patrimoniales	83 432,00 €	18 592,28 €	80 000,00 €	28 674,43 €
Taxe urbanisme	75 000,00 €	30 757,00 €		
Excédent investissement budget annexe eau et assainissement transféré CASA				
Emprunts et dettes assimilées	425 900,00 €	416 173,44 €	2 174 300,00 €	2 172 662,97 €
Immobilisations incorporelles	283 244,00 €	83 770,70 €	318 703,49 €	185 672,84 €
Immobilisations corporelles	2 094 414,54 €	2 447 258,98 €	2 221 199,00 €	1 660 542,85 €
travaux en cours	2 725 800,00 €	4 504 490,95 €	4 321 748,74 €	2 382 746,11 €
Amortissement des subventions	1 300,00 €	1 298,00 €	2 000,00 €	1 297,00 €
Opération sous mandat	400 000,00 €	5 698,00 €	501 264,00 €	277 358,84 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	6 089 090,54 €	7 508 039,35 €	9 619 215,23 €	6 708 955,04 €
Op ordre				
TOTAL DES DEPENSES	6 089 090,54 €	7 508 039,35 €	9 619 215,23 €	6 708 955,04 €
RAR		2 907 279.45 €		866 953,63 €
TOTAL DES DEPENSES AVEC RAR	10 709 689,88 €	10 425 045.36 €	9 619 215,23 €	7 575 908,67 €

Le niveau des dépenses d'investissement 2025 hors reste à réaliser (RAR) s'établit à hauteur de 6 708 955.04 € dont :

- 2 172 662.97 € de remboursement de capital de la dette.
- 4 228 961.80 € liés à l'exécution du programme d'investissement.

Rappel : concernant le remboursement de la dette en capital, son augmentation en 2025 est liée au remboursement intégral du prêt relai d'1 800 000.00 € souscrit pour la réalisation de la construction des 11 logements de l'opération « Les Amandiers » vendus à réception au bailleur social Vilogia.

Dès 2026, le niveau de remboursement du capital de la dette revient à un étiage conforme à la capacité d'endettement de la commune.

En matière de dépenses d'équipement, l'année 2025 a permis de consolider un cycle d'investissement soutenu marqué par l'aboutissement de plusieurs opérations structurantes et engagement patrimonial:

- La crèche municipale livrée en mai 2025
- La construction de 11 logements sociaux (Les Amandiers) livrés en juin 2025
- Des travaux de requalification de voirie et réseaux divers chemin Comtes de Provence et Paul Cézanne en juin 2025
- Le poste de police municipale livré en juin 2025
- La médiathèque municipale livrée en septembre 2025
- L'installation d'un DAB

Concernant les restes à réaliser (RAR), parmi les opérations d'investissement engagées ou en voie d'achèvement au titre de l'exercice 2025, il convient de citer notamment :

- Le règlement des décomptes généraux définitifs (DGD) de l'opération de construction de la crèche => 163 203.00 €
- Le règlement des DGD de l'opération de construction des logements « Les Amandiers » => 111 679.00 €
- Le règlement des DGD sur l'opération de requalification de voirie chemin des Comtes de Provence/Paul Cézanne => 240 175.00 €
- Le règlement à Orange au titre du déplacement du nœud de raccordement sur un espace du jardin des cerisiers => 117 051.00 €
- Le règlement des DGD sur les travaux d'aménagement de la médiathèque => 24 735.00 €
- Le règlement des DGD sur les travaux d'aménagement du poste PM => 35 471.00 €

PARTIE IV - LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

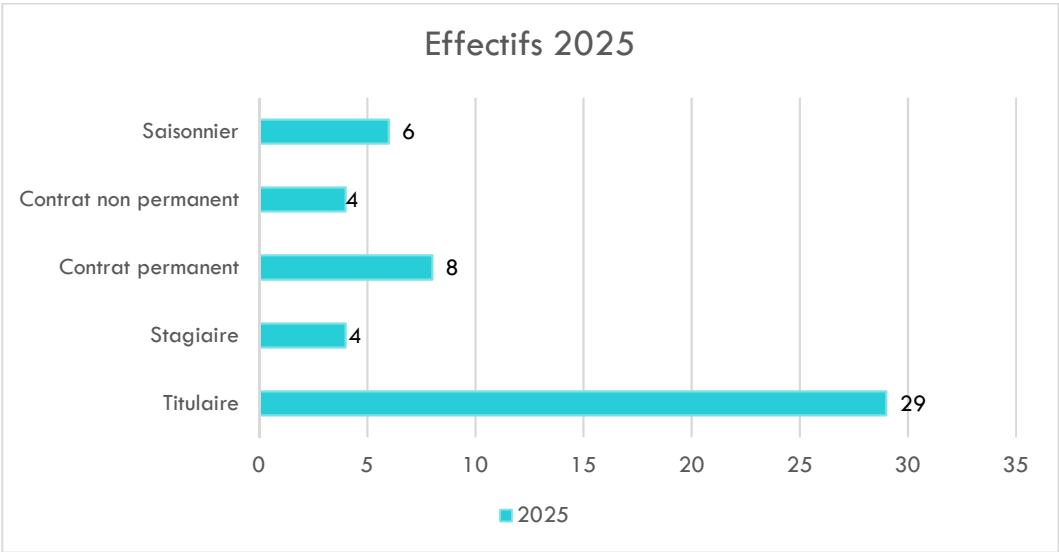
En matière de Ressources Humaines, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB dispose que pour les communes de plus de 10 000 habitants, l'autorité territoriale, au titre du dernier exercice connu, présente les informations relatives aux Ressources Humaines. Notre commune, n'étant pas soumise à cette obligation, s'applique pour autant à tenir des tableaux de bords de :

- la structure des effectifs ;
- la durée effective du temps de travail ;
- dépenses de personnel ;
- et d'évolution prévisionnelle des effectifs.

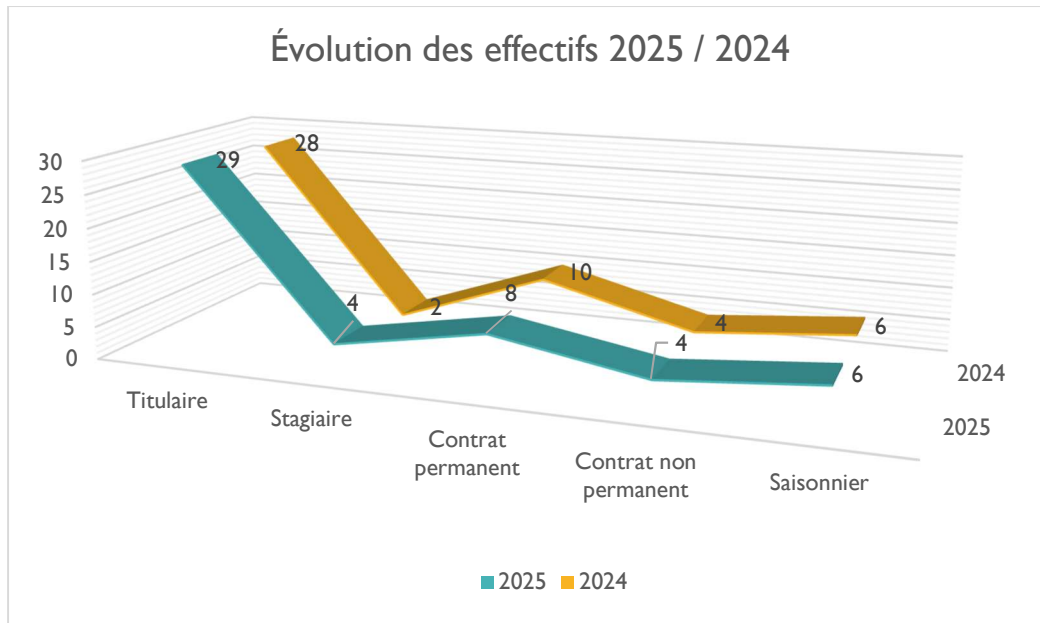
I. Structure des effectifs

1) Les effectifs au 31/12/2025 :

- Titulaires et stagiaires : 33
 - Agents en contrat (emploi permanent) : 8
 - Agents en contrat non-permanent (moyenne annuelle) : 4
 - Agents en contrat saisonnier (moyenne annuelle) : 6
- } Total agents permanents : 41



2) Évolution des effectifs 2024/2025



Les effectifs de la commune sont stables. Les recrutements et mises en stage s'inscrivent dans un plan de remplacement des départs à la retraite par des titulaires de qualification souvent supérieure et à minima équivalente, ou des contractuels pour les emplois nécessitant une technicité moindre.

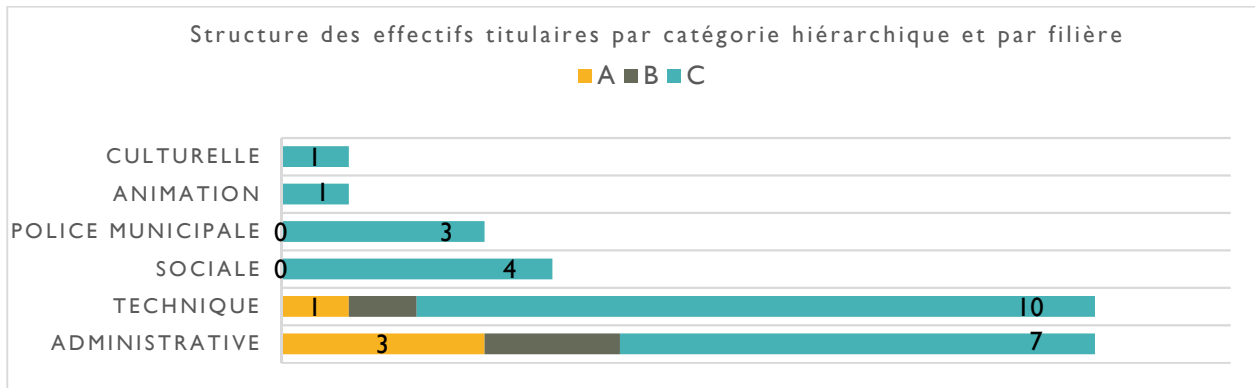
L'analyse des deux courbes sur l'évolution des effectifs 2024/2025 met en évidence une légère diminution des contrats sur poste vacant et une augmentation des effectifs titulaires et stagiaires. Celles-ci s'expliquent notamment par des mises en stage (phase préalable à la titularisation).

A noter que les agents contractuels de catégorie C sur poste vacant, se voient proposer une stagiairisation après seulement une période d'emploi de 12 à 18 mois, avant titularisation.

Cette approche courte avant stagiairisation permet d'une part de rendre attrayante les offres d'emplois de la commune et d'autre part de renforcer la confiance et l'adhésion du futur titulaire pour le plus grand bénéfice de la collectivité.

3) Descriptif des effectifs

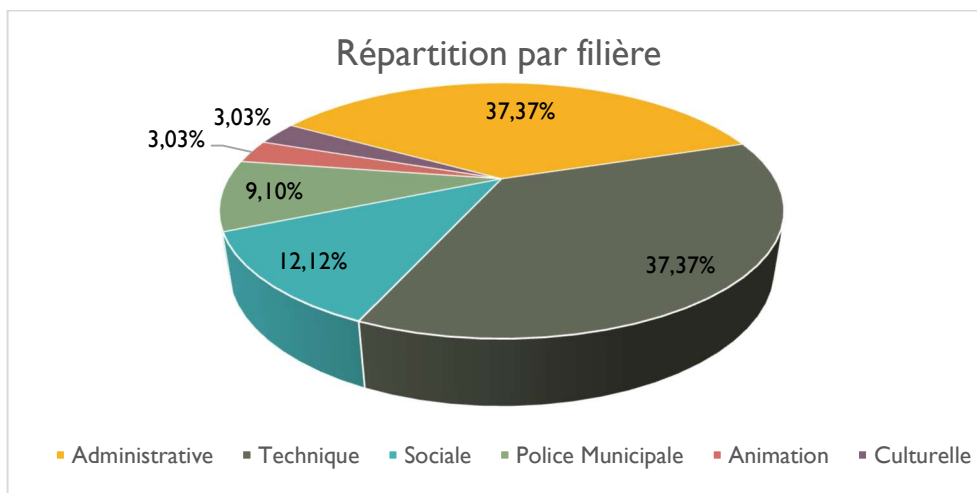
a) Structure des effectifs titulaires par catégorie hiérarchique



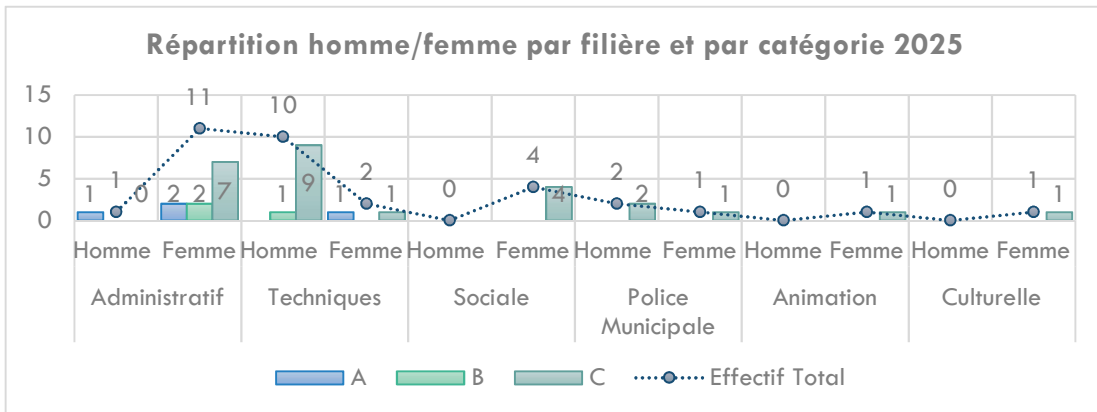
Les effectifs de la commune sont largement inférieurs aux ratios nationaux avec 33 agents titulaires et stagiaires au 31/12/2025 (la moyenne pour les communes de 3500 à 5000 habitants était de 12.9 agents pour 1000 habitants, soit environ 55 agents (source : DGCL chiffres clés 2024), le Rouret se positionne favorablement sous la moyenne nationale au regard du taux d'encadrement, avec près de 22% des effectifs en catégorie A et B.

4) Répartition des effectifs

a) Répartition des effectifs par filière

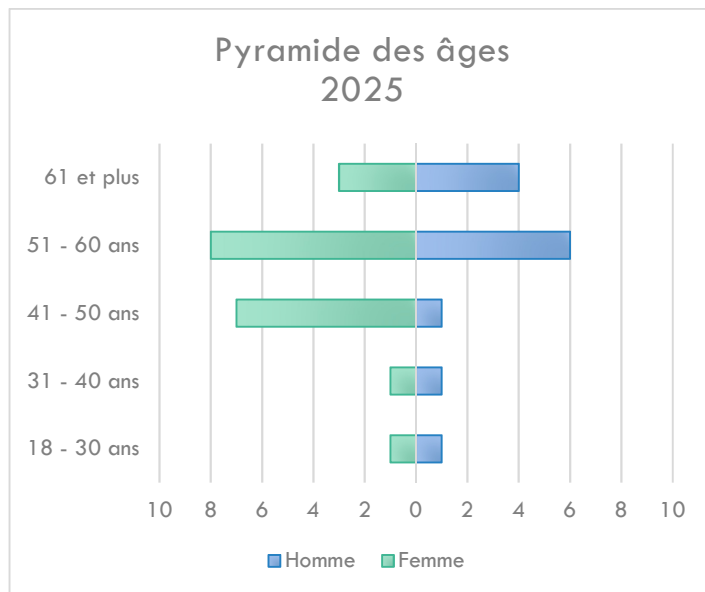


b) Répartition hommes/femmes par filière et par catégorie 2025 (titulaires)



Le personnel féminin représente 60.60% des effectifs, la moyenne nationale dans la FPT étant de 62%. Les hommes, 39.40% des agents, sont plus largement représentés dans la filière technique puisqu'ils la composent à hauteur de 83.33%

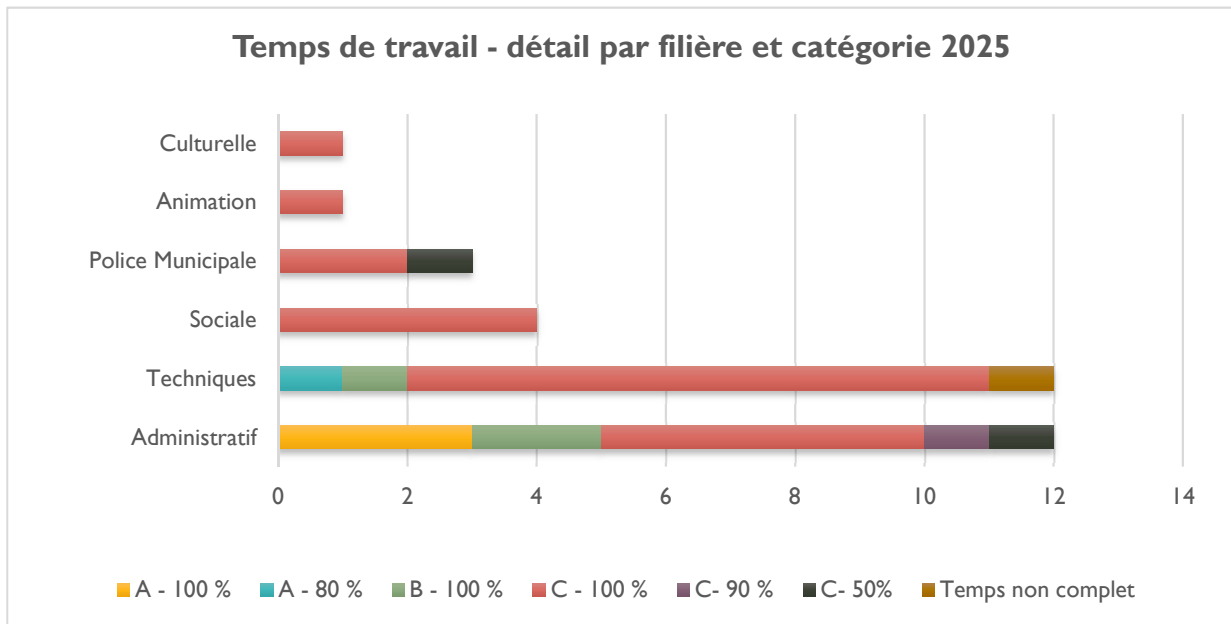
c) Pyramide des âges de la collectivité 2025 (titulaires)



Malgré une légère baisse de l'âge moyen (51.21 ans), 60.60% des agents titulaires ont plus de 50 ans dont 21.21 % sont âgés de 60 ans ou plus. La commune n'échappe donc pas au glissement vieillesse de ses effectifs constaté sur le plan national. Le secteur public, souffre en effet, d'une faible attractivité auprès des jeunes talents. La difficulté à recruter lors des remplacements de personnel confirme cette tendance.

5) Temps de travail et absentéisme

a) Temps de travail : détail par filière et catégorie 2025



Devant le nombre réduit d'employés communaux, il est toutefois à noter que le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35 heures, soit 1 607 heures de service effectif par an.

Si la Cour des comptes alerte toujours pour une remise en ordre des 1 607 heures de la part de collectivités rétives, au Rouret les 1 607 heures effectives sont sollicitées systématiquement auprès de chaque agent.

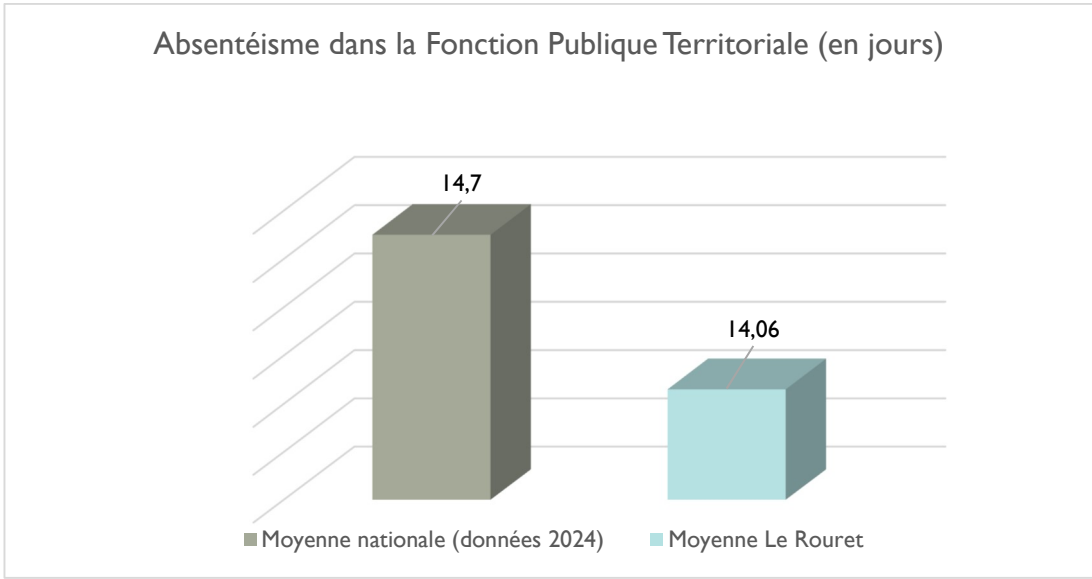
Le temps de travail est annualisé dans les écoles et à la police municipale.
 Le temps de travail à la médiathèque est fixé à 35 heures du mardi au samedi.

Quatre agents, bénéficient d'un temps partiel sur autorisation permettant à deux d'entre eux de profiter du dispositif de « retraite progressive ».

Pour raison de service, 6 agents dépassent la quotité horaire et travaillent respectivement 37 et 39 heures par semaine. Ce renforcement hebdomadaire du temps de travail concerne exclusivement des emplois de direction.

b) Absentéisme agents 2025

Nombre d'agents titulaires	Nombre de jours de maladie	Type d'absence
11	464	Tous risques confondus



Si le nombre de jours d'arrêt maladie a augmenté en 2025, l'absentéisme reste sensiblement inférieur à la moyenne nationale de 14.7 jours contre 14.06 jours au Rouret.

Cette augmentation du nombre de jours d'absence s'explique notamment par des pathologies nécessitant une prise en charge particulière. 395 jours d'absence sur 464 jours d'arrêt maladie concernent 6% des agents.

Il est à retenir que l'impact financier de cet absentéisme a pu être maîtrisé. En effet, une gestion affinée des dossiers de santé a permis de récupérer des recettes à hauteur de 32 074,00€ auprès de l'assurance statutaire facultative.

6) Formation des agents :

La commune accorde une grande importance à la formation des agents et ne fait obstacle à aucune demande.

Nombre d'agents en formation	Nombre d'heures de formation
22	751

Dans le cadre normal de l'affiliation de la commune au CNFPT, celui-ci reste le partenaire formateur essentiel, toutefois la commune finance également des formations non proposées par le CNFPT.

À titre d'exemple, en 2025 :

- Certificat de compétences professionnelles Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour recevoir des représentations publiques ;
- Sécurisation et accompagnement dans le bus ;
- CACES.

Si l'accès à la formation est un droit de l'agent, il en est également au gré des évolutions permanentes des règles juridiques une nécessité utile à maintenir ses connaissances à jour.

Certaines formations sont obligatoires ; en cas de non-respect du quota des jours de formations règlementaires, l'agent peut se voir refuser un avancement de grade ou une promotion interne.

Un accent particulier a été mis sur l'accompagnement des agents à la formation. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de formations significative passant ainsi de 280 à 751 heures. Cela s'explique par une volonté commune de maintien et de montée en compétences mais aussi par un partenariat étroit avec CNFPT.

Concernant la formation des élus, les crédits non consommés en 2025 ne seront pas reportés au budget 2026. En effet, s'agissant d'une nouvelle mandature, il conviendra de reconstituer une enveloppe dédiée au regard du taux de cotisation retenu. Les fonds non consommés en 2026 seront reportés au BP 2027 et suivants.

Enfin, concernant la formation des agents dispensées par le CNFPT, la commune continuera à encourager le maintien et de développement des compétences ainsi que l'aide à la préparation aux concours et examens. Il est probable que la mesure visant à plafonner les recettes du CNFPT (loi de finances 2026) impacte l'offre de formation. Les conséquences réelles ne sont pas à ce jour mesurables mais présentent une offre plus restreinte pour les années à venir au regard de priorités définies par cet établissement public.

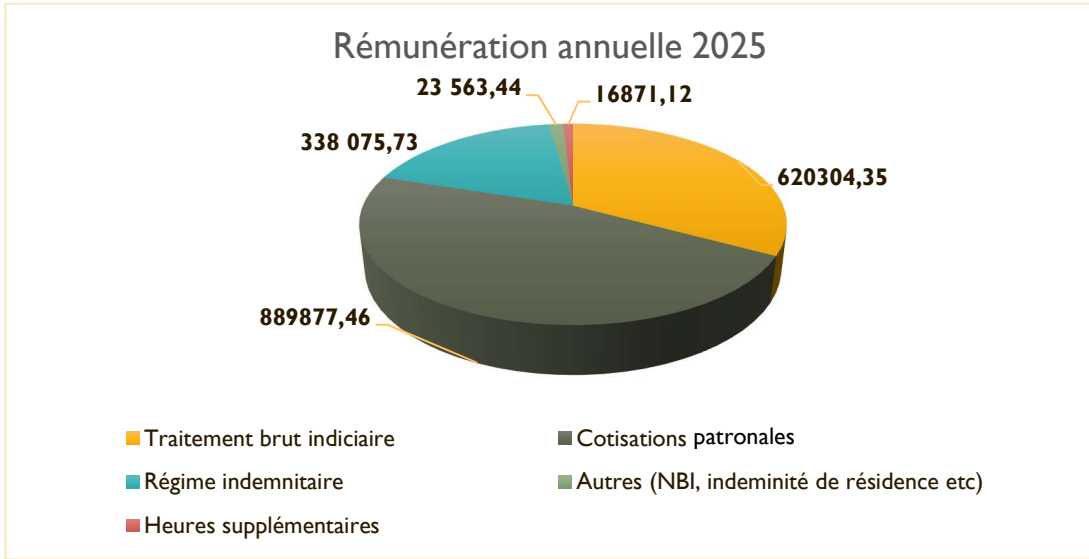
7) Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel en termes de volume global sont généralement les charges de fonctionnement les plus importantes des communes. Elles constituent par conséquent un enjeu majeur de bonne gestion à contenir entre équilibre et réponse en termes de services aux besoins des habitants.

Ce poste de dépenses fait donc naturellement l'objet d'une attention particulière avec un suivi mensuel méthodique nécessaire pour anticiper d'éventuels ajustements en fin de chaque exercice.

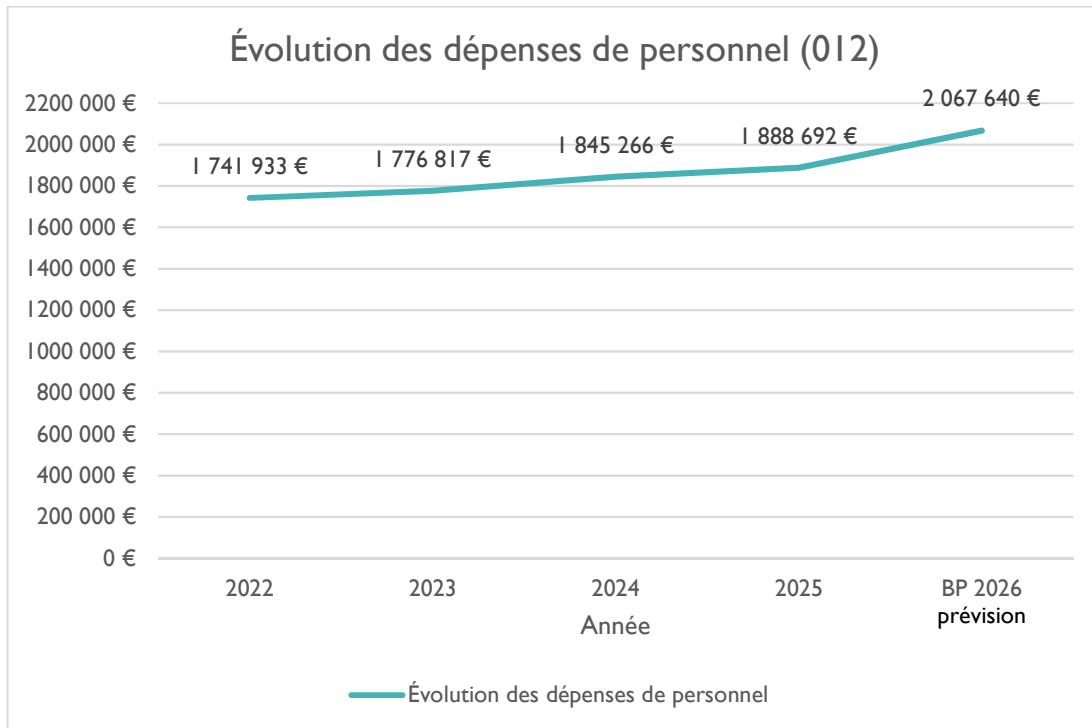
Chapitre 012 : Rémunération des agents titulaires et contractuels :

1 888 692.10 €



Total d'heures supplémentaires	Payées en €	Récupérées en heures*
995,25 h	16 871,12 €	396 h

c) Évolution des dépenses de personnel depuis 2022



La masse salariale fluctue au regard des charges et évolutions obligatoires ou selon les besoins avérés du bon fonctionnement de la commune.

a) Évolutions obligatoires

Il s'agit d'augmentations règlementaires incompressibles telles que l'augmentation des cotisations patronales, le glissement vieillesse technicité (G.V.T) avec les durées et échelles d'avancement fixées par décret, les reclassements indiciaires, l'augmentation de la valeur du point d'indice etc.

Au 01/01/2025 :

- le SMIC a augmenté de 1.18%.
- la cotisation employeur de la CNRAL a pris 3 points passant ainsi à 34.65%.
- la participation employeur à la protection sociale des agents en matière de prévoyance (maintien de salaire) a été rendue obligatoire. En 2025, aucun agent ne disposait d'un contrat labellisé nécessaire pour être éligible à la participation mensuelle de 7 €.

Au 01/07/2025, une nouvelle cotisation URSSAF non prévisible, le versement mobilité régional rural, a fait son apparition avec un taux à 0.15%.

b) Évolutions à l'initiative de la collectivité

La stratégie RH s'articule autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les augmentations de la masse salariale concernent des revalorisations du régime indemnitaire, des avancements de grade, des arbitrages entre paiement des heures supplémentaires et les récupérations permises.

Maitriser au plus juste les dépenses de personnel implique une anticipation et une gestion rigoureuse des effectifs tenant compte des besoins (création ou suppression). Le recours à des contractuels non-permanents pour remplacement ou renforts saisonniers impacte également directement les frais de personnels.

La commune a accueilli un nouveau service à la population avec la médiathèque bibliothèque nécessitant la création d'un poste de catégorie B. Eu égard aux prérequis relatifs aux formations, diplômes et d'expérience, le candidat recruté s'est révélé être un adjoint du patrimoine (catégorie C) titulaire. En complément, la commune a accueilli une mission de service civique à partir de décembre 2025.

Autre fait marquant en 2025 : l'inauguration du nouveau poste de police municipale. Les agents bénéficient d'un bâtiment doté d'équipements neufs, modernes contribuant à la qualité de vie au travail.

c) Évolutions professionnelles 2025

- 14 avancements d'échelon
- 5 avancements de grade
- Promotion Interne : 0 agent

Si les avancements d'échelon s'opèrent de droit conformément aux grilles indiciaires correspondantes à chaque cadre d'emplois, les avancements de grades se font sous réserve des conditions statutaires et de l'appréciation de la collectivité. La politique en matière de gestion de personnel est de favoriser l'évolution de carrière des agents.

La promotion interne quant à elle, reste un processus exceptionnel.

Le Rouret étant une commune affiliée au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes (CDG06), n'est pas souveraine en matière de promotion interne de ses agents. En effet, l'autorité territoriale a pour rôle de préparer les dossiers des candidats soumis à la promotion. Il revient au Président du CDG 06, après étude des dossiers présentés par la commune, de valider la promotion interne des agents.

8) Activité du service 2025- quelques données complémentaires

- 33 visites médicales de prévention, expertises et contrôle ;
- 3 instructions de demande de reconnaissance de la maladie professionnelle ;
- 7 instructions de dossiers de demande de retraite ;
- 256 arrêtés, contrats et avenants, conventions, règlements et délibérations ;
- 116 courriers ;
- 24 demandes d'indemnisations d'assurance statutaire ;
- 118 rendez-vous agents (information carrière, formation, suivi santé, concours ou retraite) ;
- Création d'une lettre d'actualité à destination des agents.

9) Gestion prévisionnelle des effectifs et des dépenses pour 2026

a) Évolutions obligatoires prévisibles sur le budget 2026

- **Le taux de cotisations relatif aux accidents de travail et maladies professionnelles** a baissé passant de 1.72% à 1.66%. Fixé selon la sinistralité, ce taux est un indicateur de bonne santé et de bonne gestion des risques professionnels.

Dans cette continuité, la cotisation à l'assurance statutaire mutualisée reste stable.

- Des augmentations de cotisations patronales à compter du 01/01/2026 : CNRACL + 3 points. (Impact prévisible à effectif constant: 42 000,00 €).
- **Protection sociale** : depuis le 01/01/2026, les employeurs publics doivent obligatoirement participer, à la protection sociale des agents en matière santé. Bien que le législateur impose un minimum de 15€ bruts par agents, la commune a pris le parti d'une meilleure protection des agents en instaurant une participation de 25€ bruts par mois par agent (Impact prévisible : 9 000,00€).
- Pas d'évolution déclarée concernant une revalorisation des grilles indiciaires ou de la valeur du point.
- Dépenses électorales : dans un souci d'anticipation, la commune prévoit le cas échéant la tenue d'élections législatives qui, si elles ont lieu, viendront impacter à la hausse les dépenses de personnel (impact : Près de 10 000,00 €).

b) Protection sociale des agents

Le congé supplémentaire de naissance entrera en vigueur au 01/07/2026. Il se traduit par un congé supplémentaire de 1 ou 2 mois pour chaque parent accueillant un enfant à compter de cette date. Pour les agents publics, l'indemnisation prévue est de 70% le 1^{er} mois, puis 60% le second mois. Eu regard de l'âge moyen des agents de la commune et de la date d'application, cette nouvelle mesure de protection sociale et d'incitation à la natalité ne devrait pas impacter les dépenses de personnel pour 2026.

c) Évolutions professionnelles prévisibles

9 avancements d'échelon et 2 avancements de grade en perspective (impact : 2 980 €).

Concernant les promotions internes, la commune qui soutient la dynamique d'évolution de carrière des agents reste tributaire des choix opérés par le centre de gestion.

Un minimum de 5 dossiers sera présenté pour accéder à des cadres d'emplois supérieurs (attaché territorial, rédacteur, chef de police municipal, agent de maîtrise notamment).

d) *Évolutions liées à l'adaptation des besoins*

Eu égard aux effectifs très maîtrisés, il est prévu de remplacer les agents qui partiront à la retraite par des profils au moins équivalents en termes de compétences et qualification. Certains profils seront redéfinis conformément aux nouveaux besoins de la commune et de ses administrés.

L'engouement de la bibliothèque/médiathèque communale et l'accueil réguliers des écoliers et tout petits impliquera à plus ou moins long terme le recrutement d'un mi-temps à minima.

Le recours à un adjoint technique, en raison d'un départ à la retraite en fin d'année 2026 aux services techniques, est également à considérer.

Enfin, le statut de l'élu local pourrait également impacter le budget- chapitre 65. En effet, loi fixe une augmentation des indemnités des élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants et élargit le remboursement des frais spécifiques (transport, représentation).

En complément, la loi de finances 2026 institue une reconnaissance des missions exercées par le maire au nom de l'État. D'un montant annuel de 554€ bruts, cette reconnaissance prendra la forme d'un versement annuel de la commune à son maire que l'État compensera par une dotation.

Concernant la Police municipale, il est prévu de recruter un ASVP pour palier un départ à la retraite. Le service pourra également être renforcé à terme par un policier pour augmenter les effectifs utiles afin de répondre aux besoins qui augmentent eu égard à l'évolution démographique et les nouveaux enjeux de sécurité, de prévention et de sensibilisation des populations.

PARTIE V – PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Malgré un contexte budgétaire national contraint, le budget 2026 doit veiller à maintenir des niveaux d'épargne de nature à conserver une autonomie financière durable (nécessaire à la mise en œuvre du programme du mandat), matérialisée par le rapport entre capacité de financement et niveau d'endettement.

Au sortir du dernier exercice, la situation financière de la commune est saine, mais la prudence reste de mise dans un contexte où le manque de visibilité quant aux moyens destinés à l'action publique est toujours prégnant.

Ce ROB 2026 s'inscrit également, dans un contexte de renouvellement des assemblées locales qui rend toute prospective prématurée puisque le prochain Programme Pluri Annuel (PPI) sera établi dans le courant de l'année 2026, après définition des capacités de financement issues de la trajectoire estimée des dépenses et des recettes sur la durée du mandat.

I. Clôture de l'exercice 2025 et affectation prévisionnelle du Résultat

(Établi au 20 mars 2026, susceptible d'évolution en fonction de la validation en cours du compte financier unique (CFU))

1) Balance de clôture prévisionnelle 2025

RESULTATS DE CLOTURE PREVISIONNELS 2025							
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE		
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
RESULTATS REPORTES-(CHAP 001)		383 348,98 €					
OPERATIONS DE L EXERCICE	6 708 955,04 €	4 788 105,80 €	3 981 404,75 €	5 028 390,76 €	10 690 359,79 €	9 816 496,56 €	
RATTACHEMENTS			215 407,12 €	145 078,17 €			
TOTAL	6 708 955,04 €	5 171 454,78 €	4 196 811,87 €	5 173 468,93 €	10 905 766,91 €	10 344 923,71 €	
RESULTAT DE CLOTURE AVANT RAR		- 1 537 500,26 €		976 657,06 €		- 560 843,20 €	
RESTES A REALISER 2025	866 953,63 €	2 821 534,28 €			866 953,63 €	2 821 534,28 €	
TOTAL	7 575 908,67 €	7 992 989,06 €					
RESULTAT PREVISIONNELS		417 080,39 €		976 657,06 €		1 393 737,45 €	
CREDITS OUVERTS AU BP 2025	9 619 215,63 €	9 619 215,63 €	5 058 794,00 €	5 058 794,00 €			
TOTAL REALISES	7 575 908,67 €	7 992 989,06 €	4 196 811,87 €	5 173 468,93 €			
SOLDES BP 2025- REALISES	2 043 306,96 €	1 626 226,57 €	861 982,13 €	114 674,93 €			

a) Clôture Section investissement 2025

- Crédits ouverts au BP 2025 : 9 619 215.63 €
- Dépenses réalisées hors RAR : 6 708 955.04 €
- Recettes réalisées hors RAR : 5 171 454.78 €
- Résultats de clôture hors RAR : - 1 537 500.26 €

Avant imputation des Restes à Réaliser, on constate un déficit de la section d'investissement de 1 537 500.26 €.

Déficit crée par les retards conséquents des institutionnels dans le versement des subventions qui nous engagent à mettre en œuvre un pilotage contraignant de la Trésorerie.

On constate ainsi les niveaux de RAR suivants, en Dépenses et Recettes :

- RAR Dépenses d'investissement : 866 953.63 €
- RAR Recettes d'investissement : 2 821 534.28 €

Il est important de préciser que les recettes réalisées en 2025 n'intègrent pas le produit de la vente des logements de l'opération « Les Amandiers » alors même que 99 % du montant de celle-ci, soit 1 718 101.44 € ont déjà été encaissés mais figurent pour partie (1 590 834. 67 €) en RAR, le solde de cette vente, soit 144 621.33 € étant inscrit en recettes d'investissement du BP 2026.

Cette situation relève d'écriture budgétaire complexe qui se résume au fait que, tant que l'opération travaux ne sera pas intégralement soldée financièrement (DGD en cours), la recette encaissée en trésorerie ne sera pas consolidée budgétairement, créant de fait le déficit d'investissement ci-dessus exposé puisque la recette encaissée 1 718 101, 44 € qui compense ce déficit de 1 537 500, 26 € n'apparaîtra sur les comptes que dans le courant du 1er semestre de l'exercice 2026.

b) Clôture section de fonctionnement 2025

- | | |
|--|-----------------|
| • Crédits ouverts au BP 2025 : | 5 058 794.00 € |
| • Dépenses réalisées y compris rattachements : | 4 196 811.87 € |
| • Recettes réalisées y compris rattachements : | 5 173 468. 93 € |
| • Résultat de fonctionnement : | 976 657.06 € |

Faits marquants de l'exercice 2025 en fonctionnement :

- faible évolution des recettes par rapport aux prévisions : + 114 674.00 € (pour mémoire l'exercice précédent avait généré un excédent de près de 222 000.00 € par rapport aux prévisions du budget 2024)

Cette faible évolution des recettes par rapport aux prévisions relève :

- D'un pourcentage d'évolution des taxes foncières amoindri du fait d'une inflation à la baisse qui s'est traduit par une revalorisation des bases très faibles.

- D'une taxe sur la consommation d'électricité en baisse de 5,76% (nouveau mode de calcul).
- De droits de mutation à peine supérieurs aux prévisions (+ 21 000.00 €).
- D'une baisse de près de 10 000.0 € par rapport aux prévisions sur la recette de DGF.
- D'une perte de recettes de loyers de près de 26 000.00 € du fait du non renouvellement de certains baux commerciaux et d'habitation (société Wax, dentiste, locaux Galoubet, locataires, immeuble Pierre de Moulin).

Cette faible évolution de nos recettes par rapport aux prévisions budgétaires, (+2,1%) nous incite à toujours davantage de prudence dans l'approche des recettes de l'exercice afin de préserver les équilibres budgétaires annuels.

2) Affectation prévisionnelle du Résultat 2025

L'affectation prévisionnelle du résultat de l'exercice antérieur constatera :

- un excédent de fonctionnement à hauteur de 976 657, 06 € affecté intégralement à la section d'investissement ;
- un déficit d'investissement de 1 537 500, 26 € affecté à 100% à la section d'investissement qui sera intégralement couvert par des RAR en recettes d'investissement d'un montant global de 2 821 534,28 € qui finance également les RAR constatés en dépenses d'investissement (866 953,63 €).

II. Les équilibres budgétaires 2026

Il convient de préciser que le rapport d'orientations budgétaires présente, non pas le budget définitif qui vous sera présenté le 29 avril prochain, mais le projet de budget et ses principales orientations finalisées en mars et susceptibles d'ajustement.

A ce stade de la préparation budgétaire (20 mars 2026), des ajustements sont encore possibles, du fait notamment de la tension au Moyen-Orient qui nécessite une adaptation prudentielle de nos prévisions de dépenses énergétiques (carburants, gaz, électricité, ...) qui viendrait de fait, modifier les équilibres budgétaires présentés dans ce document.

D'autres données comme les bases fiscales ou encore le montant de la DGF, ne sont pas encore notifiées et peuvent modifier les équilibres d'ici le vote du budget.

1) La section de fonctionnement

EQUILIBRE BP 2026 (20 mars 2026)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Nature	BP 2025+ DMB	CA 2025 au 31/12/2025	Orientation BP 2026
023 Virement investissement	273 745,00 €		414 881,00 €
042 Dépenses d'ordre	349 739,00 €	349 731,73 €	350 000,00 €
011 Charges générales	1 340 426,00 €	998 312,96 €	1 224 671,00 €
012 Personnel	2 051 671,00 €	1 888 692,10 €	2 067 640,00 €
014 Prélèvements SRU FPIC	299 700,00 €	280 140,38 €	323 000,00 €
65 Gestion courante	523 058,00 €	459 564,20 €	563 979,00 €
66111 Charges financières	230 000,00 €	199 078,67 €	140 000,00 €
66112 ICNE	- 10 000,00 €	20 921,33 €	30 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	200,00 €	115,50 €	150,00 €
68 Dotations pour dépréciations	255,00 €	255,00 €	10 300,00 €
TOTAL DEPENSES	5 058 794,00 €	4 196 811,87 €	5 125 221,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Nature	BP 2025	CA 2025	BP 2026
013 Atténuations charges	30 100,00 €	48 107,93 €	19 280,00 €
042 Transferts (777)	2 000,00 €	1 297,00 €	10 000,00 €
70 Produits services du domaine	206 449,00 €	261 135,44 €	228 318,00 €
73 Impôts et taxes	481 000,00 €	503 504,96 €	496 856,00 €
731 Fiscalité locale	3 699 896,00 €	3 693 340,07 €	3 722 725,00 €
74 Dotations /Subventions et participations	421 298,00 €	426 709,53 €	460 257,00 €
75 Autres produits de gestion courante	218 051,00 €	239 374,00 €	187 635,00 €
78 Reprises			150,00 €
TOTAL RECETTES	5 058 794,00 €	5 173 468,93 €	5 125 221,00 €

EXCEDENT 2025	976 657,06 €
----------------------	---------------------

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à hauteur de 5 125 221,00€ soit une évolution de +1.31% par rapport aux prévisions budgétaires 2025 (5 058 794,00€) et une baisse prudentielle de 1% environ par rapport aux recettes réalisées en 2025. (5 173 468,93€)

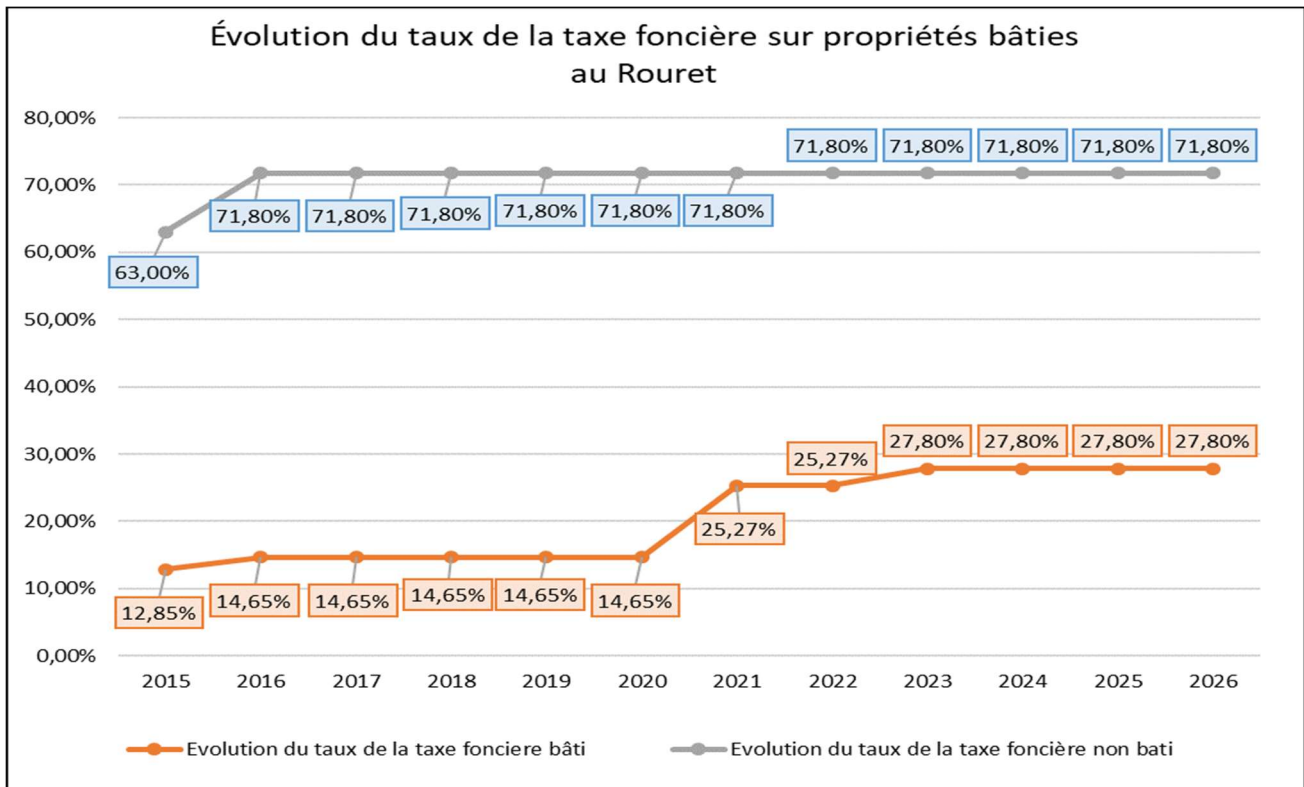
Au niveau des prévisions de recettes 2026, on distinguera notamment :

Une faible évolution des recettes fiscales : +0.6% attendus

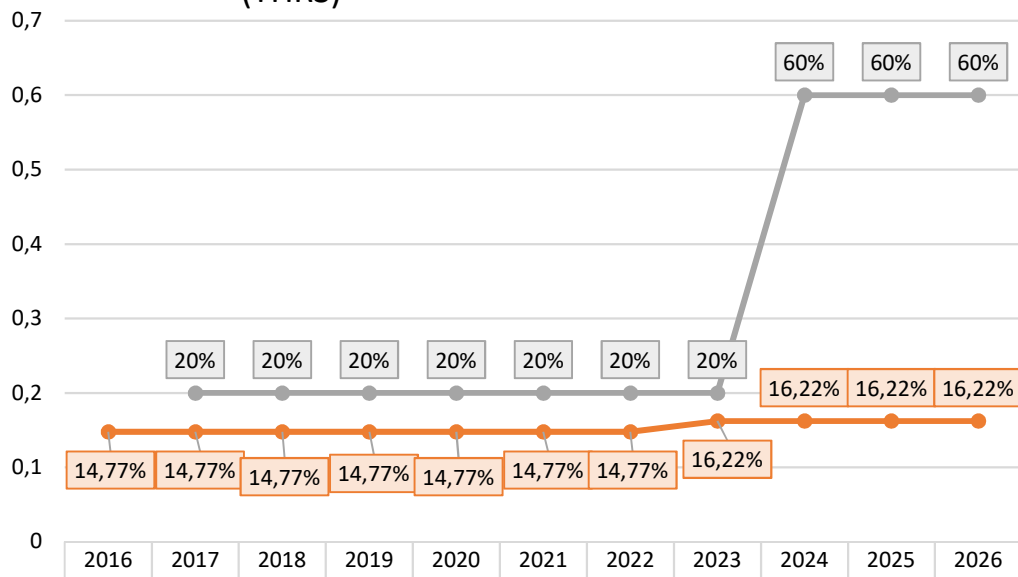
Les bases de taxes foncières n'évolueront que de +0.8 % en prévision 2026.

Dans le même temps, pas d'évolution des taux de fiscalité directe locales pour l'année 2026.

Au total le chapitre 73 « Fiscalité locale » est estimée à 3 722 725,00€ soit +22 829,00€ par rapport au BP 2025 et +29 385,00€ par rapport au montant réellement encaissé en 2025.



Évolution du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)



● TAXES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
● Evolution du taux de la taxe d'habitation	14,77%	14,77%	14,77%	14,77%	14,77%	14,77%	14,77%	16,22%	16,22%	16,22%	16,22%
● Taxe sur les résidences secondaires		20%	20%	20%	20%	20%	20%	20%	60%	60%	60%

Une baisse sensible du chapitre 75 (-13,9%)

Au niveau des loyers du fait de la résiliation en 2025 d'un certain nombre de baux à usage commercial (Dentiste, Wax...) mais également d'habitation (logement « immeuble Pierres de Moulins », logement de la poste).

Cette faible évolution de recettes 2026 nous a conduit à établir un budget en dépenses contraint afin de dégager un niveau d'épargne cohérent et nécessaire à la bonne gestion et au financement sans nouvel emprunt, des investissements de l'exercice.

Détail par chapitre des recettes de fonctionnement :

Chapitre 013 : 19 280,00€ (-35,9% par rapport au BP25)

Remboursement sur rémunération et charges sociales : remboursements arrêts maladies...)

On évite de spéculer sur ces remboursements d'où le caractère prudentiel de la prévision.

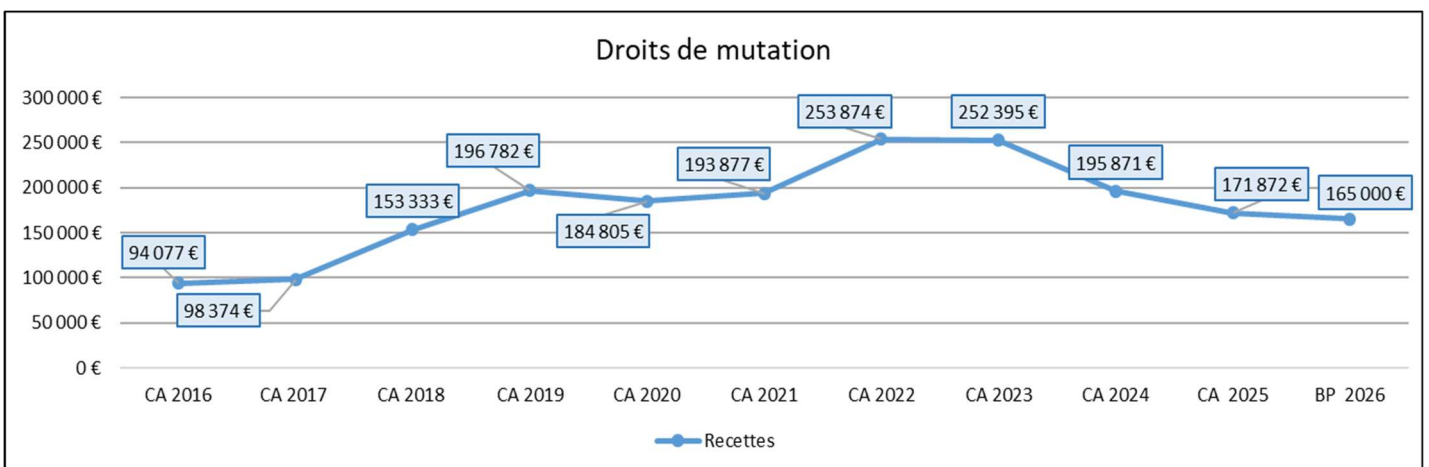
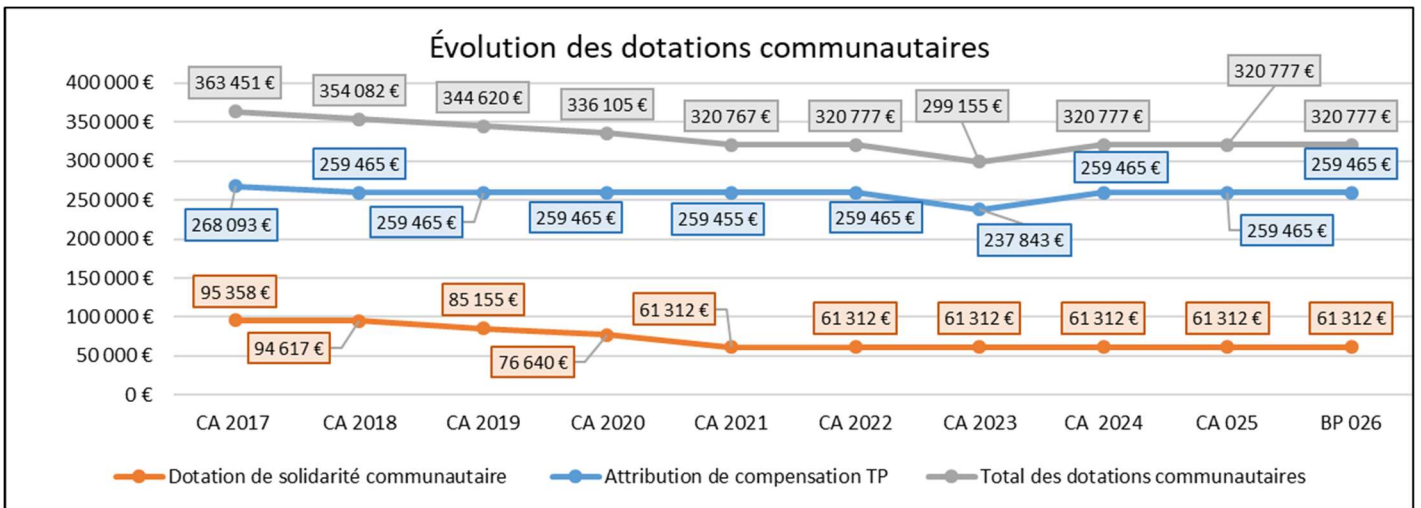
Chapitre 70 : 228 318,00€ (+10,6%)

(Produit des services des domaines et ventes diverses)

- Concessions cimetières
- Redevances d'occupation domaine public (GRDF, Orange, ENEDIS, VEOLIA...)
- Emplacements publicitaires
- Régies spectacles, études et garderie
- Loyer bureau de poste

Chapitre 73 : 496 856,00 € (+3.3% par rapport au BP2025)

- Attribution de compensation CASA
- Dotation de solidarité communautaire CASA
- Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
- Droits de mutation

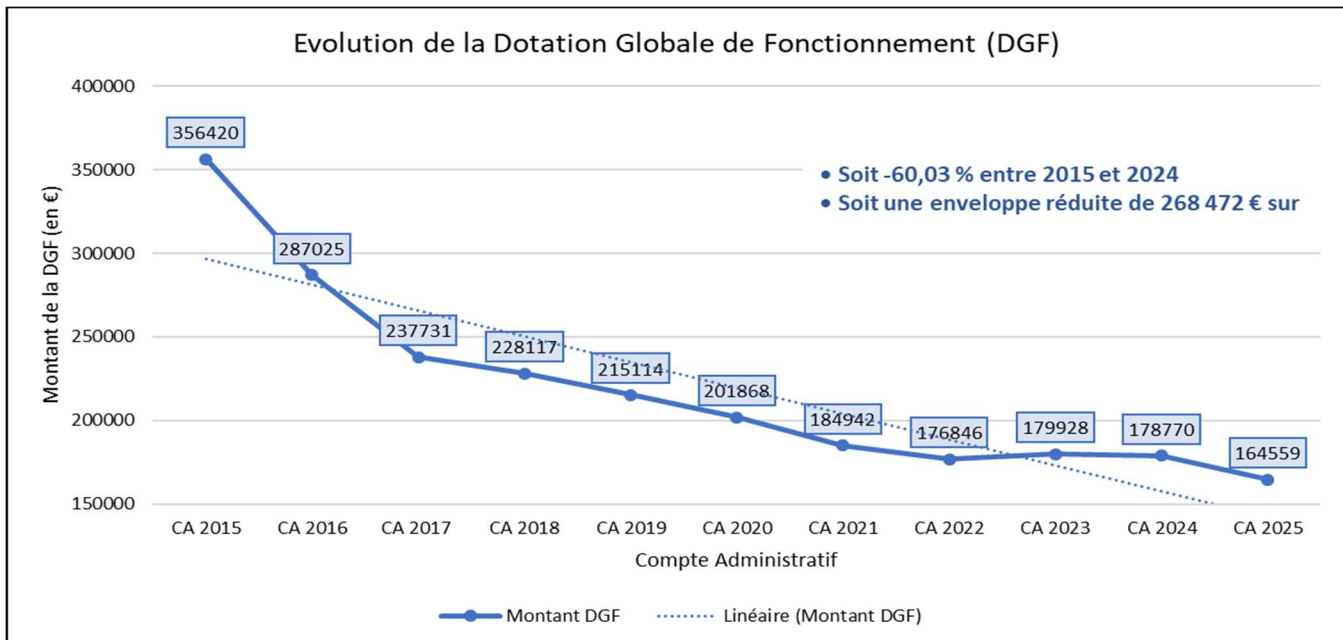


Chapitre 731 : 3 722 725,00 € (+0.6% par rapport au BP2025)

- Taxe foncière
- Droits de place
- Taxe sur conso finale électricité
- Taxe de séjour

Chapitre 74 : 460 257,00 € (+9.2% par rapport au BP2025)

- Dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Dotation solidarité rurale
- Subventions de fonctionnement (festivités, théâtre...)
- Recettes liées à la DSP crèche
- Dérogations scolaires



Chapitre 75 : 187 635,00 € (-13,9%)

- Baux commerciaux et d'habitat
- Locations salles associatives
- Redevance de Délégation de Service public pour la restauration scolaire

b) Dépenses de fonctionnement

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) sont estimées à hauteur de 4 710 340,00 € euros selon les répartitions suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			VARIATION CREDITS BP 2025/ BP 2026 PAR SERVICES		
SERVICES	BUDGET 2025		BUDGET 2026	BP2025/BP2026	
	PREVISIONS	REALISATIONS	BUDGET PROPOSE	ECART%	ECART EN €
		<small>(liquide + rattachements)</small>			
ADMINISTRATION GENERALE	1 320 206,00 €	1 206 273,12 €	1 263 030,00 €	-4,3%	- 57 176,00 €
<i>dont virement 023 : virement section d'investissement</i>	273 745,00 €		414 881,00 €	51,6%	141 136,00 €
CABINET DU MAIRE	15 720,00 €	15 706,88 €	16 459,00 €	-4,7%	739,00 €
COMMUNICATION	27 000,00 €	13 186,04 €	25 884,00 €	-4,1%	- 1 116,00 €
CULTURE	75 190,00 €	42 369,09 €	66 610,00 €	-11,4%	- 8 580,00 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	5 340,00 €	6 006,47 €	2 800,00 €	-47,6%	- 2 540,00 €
RESSOURCES HUMAINES	2 201 881,00 €	2 025 942,51 €	2 219 616,00 €	0,8%	17 735,00 €
EAC -THEATRE	167 038,00 €	145 565,70 €	173 777,00 €	4,0%	6 739,00 €
ECOLES	277 718,00 €	232 691,50 €	265 065,00 €	-4,6%	- 12 653,00 €
PETITE ENFANCE	181 850,00 €	113 335,95 €	190 850,00 €	4,9%	9 000,00 €
JEUNESSE -CLSH	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	0,0%	- €
MAISON DU TERROIR	67 326,00 €	48 417,97 €	52 960,00 €	-21,3%	- 14 366,00 €
MEDIATHEQUE	- €	- €	12 815,00 €		12 815,00 €
POLICE MUNICIPALE	- €	- €	8 680,00 €		8 680,00 €
TRAVAUX	302 380,00 €	249 960,23 €	269 394,00 €	-10,9%	- 32 986,00 €
URBANISME	63 400,00 €	17 356,41 €	62 400,00 €	-1,6%	- 1 000,00 €
<i>hors virement 023</i>	4 785 049,00 €		4 710 340,00 €	-1,6%	74 709,00 €
TOTAUX	5 058 794,00 €	4 196 811,87 €	5 125 221,00 €	1,3%	- 66 427,00 €

❖ **Administration générale** : 1 263 030,00 € (-4,33% par rapport BP 2025)

On distinguera notamment des économies sur :

- ⇒ **Chapitre 011** : charges à caractère général
 - 45 500,00€ (baisse des postes électricité ; frais de télécommunication ; assurances ; frais nettoyage des locaux, consommation eau).
- ⇒ **Chapitre 66** : (intérêts de la dette)
 - 49 400,00€ (remboursement intégral du prêt relais souscrit pour l'opération Les Amandiers qui ne produit donc plus d'intérêt financier)

❖ **Cabinet du Maire** : 16 459,00€ (-4,7% par rapport BP2025 => - 1 116,00 €

❖ **Communication** : 25 884,00€ (-4,1% par rapport BP 2025 => - 1 116,00€)
2 « Rouretans » prévus au lieu de 3 au budget 2025

❖ **Culture** : 66 610,00€ (-11,41% par rapport BP 2025 => - 8 580,00€)
Pas de programmation en 2026 concernant :

- ⇒ Manifestation Festibio, Saveurs d'Automne, Marchés Thématiques
- ⇒ Attente de la nouvelle équipe municipale pour le redéploiement de ces manifestations

❖ **Développement Durable (RAP)** : 2 800,00€

❖ **Ressources Humaines** : 2 219 616,00€ (+0,8% par rapport BP 2025)

Le budget RH (charges de personnel et indemnités d'élus représentent environ 48% des dépenses de fonctionnement)

Chapitre 012 : Charge de personnel = 2 067 640,00 €

Chapitre 65 : Indemnités des Elus et autres charges de gestion courante = 139 000,00 € ; dont **117 136,00 €** au titre des indemnités de fonction, soit une revalorisation de 2.31 %.

Concernant les indemnités de fonction, la loi du 22 décembre 2025 « statut de l' élu local » prévoit une revalorisation de ces indemnités à hauteur de + 6% maximum pour les communes < à 10 000 habitants.

Cette revalorisation poursuit les objectifs :

- D'encourager les candidatures
- De limiter les démissions de maires
- De mieux concilier mandat et vie pro / vie perso

❖ **Budget EAC** : 173 777,00 € (+4% par rapport BP 2025)

- ⇒ Baisse de 5 000, 00€ sur le chapitre lié aux opérations de maintenance du théâtre
- ⇒ Augmentation de 17 800,00 € du poste Eau / Assainissement du fait d'une fuite conséquente sur le réseau d'arrosage chemin du Billard (compteur théâtre)
- ⇒ Baisse du poste Electricité du fait de l'installation photovoltaïque (- 5 000,00€) (prudence année test)
- ⇒ Augmentation de 2 000,00€ du poste honoraires d'artistes pour améliorer la programmation dans le cadre des 10 ans du Théâtre.

❖ **Budget Affaires scolaires (écoles)** : 265 065,00 € (-4.6% par rapport BP 2025)

- ⇒ Baisse du poste électricité (-5 000,00 €)
- ⇒ Transfert de certaines enveloppes vers le service travaux gestionnaire des prestations (contrat entretien climatisation, fournitures d'entretien des locaux...)

❖ **Budget Petite enfance** : 190 850,00 €
(+4.9% => redevance crèche budgétée en année pleine)

❖ **Budget service jeunesse** : 80 000,00 €

Pas d'évolution de la subvention allouée considérant que la crèche Vitamines clôture ses comptes avec un excédent de près de 40 000,00 € qui sera affecté selon leur choix à l'association « Ecole Buissonnière »

❖ **Budget Maison du Terroir** : 52 960,00 €

❖ **Budget Médiathèque** : nouveau budget : 12 815,00 €

Dont :

- ⇒ 8 000.00 € lié à l'entretien ménager des locaux.
- ⇒ 1 500,00 € de fournitures petit équipement.
- ⇒ 1 500,00 € d'intervenants pour les animations.

NB : L'achat de livres relève de l'investissement.

❖ **Budget police municipale** : nouveau Budget (anciennement inclus service budget travaux) : 8 680,00€

⇒ 3 000,00 € de vêtements de travail pour équiper les nouveaux agents.

❖ **Budget Travaux : 269 394,00€ (-10,9%)**

⇒ 23 000,00 € d'économie sur les charges à caractère général.

❖ **Budget Urbanisme : 62 400,00€**
 (-1.6% => budget stable compte tenu des contentieux en cours).

2) La section d'investissement

EQUILIBRE DU BP 2026		
INVESTISSEMENT		VERSION DU 20/03/2026
CHAPITRES	RECETTES	DEPENSES
001 Résultat d'investissement reporté Commune Budget		1 537 500,26 €
021 VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	414 881,00 €	
041 Opérations patrimoniales Echange ORANGE	16 650,00 €	16 650,00 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	976 657,06 €	
10222 FCTVA	530 000,00 €	
10226 Taxes aménagement	24 000,00 €	57 000,00 €
13 Subventions d'investissement	631 066,00 €	
024- produits de cession	153 971,33 €	
139 Amortissement des subventions		12 500,00 €
1641 Capital de la dette		380 000,00 €
165 -Caution Loyers		1 000,00 €
16878 -Autres dettes organismes et Particuliers	16 650,00 €	
040 -Dotation aux amortissements	350 000,00 €	
45-Opérations pour compte de Tiers/ss mandat	46 800,00 €	46 800,00 €
20 - Immobilisations incorporelles		237 058,00 €
21- Immobilisations corporelles		2 751 697,78 €
21- Immobilisations Echange Orange		21 350,00 €
23- Immobilisation en cours		53 700,00 €
Restes à réaliser	2 821 534,28 €	866 953,63 €
TOTAL	5 982 209,67 €	5 982 209,67 €
Disponible (recettes -dépenses)		- €

a) Les recettes d'investissement

Le niveau des recettes d'investissement prévisionnel pour l'exercice 2026 s'élève à **5 982 209,47 €** dont **2 821 534,28 €** de RAR.

Ces recettes sont principalement composées :

- ⇒ Du virement à la section d'investissement => **414 881,00 €** les prévisions de recettes de fonctionnement ne sont pas intégralement affectées aux dépenses de fonctionnement. Une épargne est dégagée pour alimenter les recettes d'investissement.
- ⇒ De l'excédent de fonctionnement issu du résultat 2025 => **976 657,06 €**
- ⇒ Du FCTVA => **530 000,00 €**
- ⇒ Des subventions d'investissement => **631 066,00 €** (Attention, obligation des budgéter en dépenses les opérations pour lesquelles nous avons inscrit les recettes de subventions cf. liste ci annexée)
- ⇒ La dotation aux amortissements => **350 000,00 €**
- ⇒ Le solde de la vente des logements Les Amandiers => **144 621,33 €**

Les recettes de RAR : 2 821 534,28€ comprennent :

- ⇒ Le solde de subvention dû par la CAF pour la crèche : **133 500,00 €**
- ⇒ Des fonds de concours CASA à hauteur de **150 179,88 €**
- ⇒ Des soldes de subventions dus par le département (crèche, dotation cantonales 2023, 2024, 2025) => **467 452,11 €**
- ⇒ Des soldes de subventions dus par l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL => **479 567,62 €**
- ⇒ Le produit de la vente des logements Vilogia qui n'est pas comptabilisé dans le résultat pour le moment (subtilité budgétaire) tant qu'on ne finit pas de payer tous les décomptes définitifs. => **1 590 834,67 €**
Cette dernière somme a bien été encaissée par la commune mais ne figure pas dans le résultat de l'exercice mais en RAR.

⇒ Le niveau de RAR en recettes d'investissement démontre la complexité du pilotage des dépenses liées aux investissements communaux. Même lorsque les subventions sont notifiées, nous n'avons plus de certitude sur le rythme de règlement des subventions et des fonds de concours.

Jusqu'à présent, nous gérons les programmes d'investissement sans ligne de trésorerie d'investissement mais la tension sur les budgets de l'Etat mais également de nos partenaires Région/Département/CASA risque de nous contraindre à l'avenir de recourir à des lignes trésorerie d'investissement pour permettre les règlements des situations de paiement des marchés dans les délais réglementaires.

b) Les dépenses d'investissement

La section d'investissement en dépenses, conformément aux règles d'équilibre budgétaires s'élèvent à **5 982 209,47 € RAR compris** à hauteur de **866 953,63 €**.

On retrouve dans le détail des dépenses d'investissement :

La reprise du déficit de l'exercice 2024 à hauteur de **1 537 500,26 €**

Une régularisation de taxe d'aménagement sur l'opération Les Amandiers => **57 000,00 €**

Le remboursement de la dette en capital à hauteur de **380 000,00 €**

Les dépenses liées au programme d'investissement proposé au budget 2026 devraient se situer à hauteur de 3 000 000.00 € (ajustement en cours en fonction des derniers arbitrages).

D'ores et déjà, les demandes sont engagées pour une prospective financière qui permettra de tracer la feuille de route de 2026 à 2032.

L'objectif étant de mettre en œuvre le programme de la majorité municipale sans dégrader la situation financière. Une prévision globale sera ainsi projetée pour limiter le recours à l'emprunt à un niveau qui ne dégrade pas les ratios financiers et préserve les niveaux d'épargne.

En attendant la concrétisation de ce travail primordial de prospective financière, le programme d'investissement 2026 s'articule autour des thématiques suivantes :

✧ Equipement des services : 126 500.00 €
dont :

- Matériel, logiciels informatique, équipement visioconférence salle de réunion : 28 000.00 €
 - Remplacement du panneau lumineux au cœur de village pour la communication auprès des administrés : 20 000.00 €
 - Renouvellement matériel roulant et véhicule : 49 000.00 €
- ✧ Urbanisme / Foncier : 172 000.00 €
dont :
- Taxe d'aménagement construction de la crèche : 57 000.00 €
 - Solde acquisition des locaux Immeuble « Le Galoubet » : 55 000.00 € (25 000.00 € réglés en 2025)
 - Programme travaux d'alignement chemin des Constantins : 47 500.00 €
- ✧ Diverses opérations liées à l'optimisation, le gros entretien de l'éclairage public (EP) communal : 91 900.00 €
dont :
- Programme pluri annuel de remplacement de 21 lanternes EP en leds : 20 000.00 €
 - Programme de mise en place de drivers économies d'énergie sur les candélabres EP de la Départementale : 40 000.00 €
 - Diverses opérations de gros entretien de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune : 18 600.00 €
- ✧ Installation de coffrets forains : Pour la sécurité des branchements électriques lors des manifestations ; secteur Terrasses du Midi et chemin Comtes de Provence : 86 600.00 €
- ✧ Programme de travaux voirie communale : 1 631 943.00 €
dont :
- Campagne de point à temps pluriannuelle : 93 833.00 €
 - Réfection enrobés phase 1 chemin de l'hubac : 24 500.00 €
 - Réfection enrobés chemin de la source : 52 500.00 €
 - Réfection « parking Gollé » : 30 000.00 €
 - Programme d'accessibilité PMR : 52 500.00 €
 - Programme travaux mur de soutènement chemin du colombier : 231 900.00 €
 - Programme travaux de réfection du mur de soutènement chemin des Bourges : 101 000.00 €
 - Programme travaux de construction d'un mur de soutènement chemin communal, berge du vallon de Frayère : 234 000.00 €
 - Programme travaux confortement murs de soutènement chemin des noisetiers : 410 000.00 €

- ✧ Travaux de déplacement du nœud de raccordement Orange, acompte 2026 : 100 000.00 €
- ✧ Aménagement paysager et de loisirs : 243 700.00 € dont 200 000.00 € pour l'aménagement du jardin des cerisiers
- ✧ Entretien du patrimoine communal bâtiment : 89 000.00 €

- ✧ Installation photovoltaïque toiture groupe scolaire : 70 000.00 €

- ✧ Divers opérations d'entretien et d'équipement de l'espace associatif et culturel (EAC) : 25 948.00 €

- ✧ Diverses opérations d'entretien et d'équipement pour les écoles du Rouret : 131 554.00 €
dont :
 - Réfection des sols souples de l'école maternelle : 34 200.00 €
 - Relampage du groupe scolaire avec des éclairages leds aux normes : 82 500.00 € (traitement de toutes les classes)

- ✧ Médiathèque municipale : 19 300.00 €
dont :
 - 10 000. 00 € pour la constitution du fonds de livres puisque nous devons restituer par étape celui mis à disposition par le Département pour la mise en route de la médiathèque.

- ✧ Sécurité urbaine : 11 300.00 €
Pour l'optimisation du système de vidéo protection et acquisition de poste radio pour la sécurité des manifestations.

- ✧ Provision pour diverses études : 113 500.00 €
 - Requalification du groupe scolaire
 - Etudes voiries communales
 - Etude requalification cœur de village

c) Etat des autorisations de programme (AP/CP)

4 autorisations de programme (AP) étaient ouvertes en 2025, dont 2 AP liées en terme de réalisation puisque l'opération « Les Amandiers », qui comprend la crèche municipale et les logements, relève du même marché de travaux.

Au terme de l'exercice 2026, seule l'AP relative au déplacement du nœud de raccordement Orange (NRO), restera active.

Libellé opération	2025			2026		
	Montant AP actualisé	CP sur RAR 2024	CP BP2025	Montant AP actualisé	CP RAR 2025	CP BP 2026
Les Amandiers : crèche municipale	983 000,00 €	774 024,08 €	388 640,43 €	1 314 162,51 €	151 498,00 €	-
Les Amandiers : logements	2 139 939,00 €	346 907,80 €	201 908,48 €	2 139 939,00 €	111 679,13 €	-
Travaux aménagement Ch. Comtes de Provence/voie P. Cézanne	1 516 000,00 €	975 478,45 €	168 460,13 €	1 404 535,92 €	213 797,47 €	46 800,00 €
Déplacement NRO : convention Orange	361 200,00 €	55 000,00 €	55 000,00 €	361 200,00 €	113 848,86 €	113 100,00 €

PARTIE VI – STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

I. Un niveau d'endettement qui a progressé sur les exercices 2024/2025 mais qui reste maîtrisé

Comme vu précédemment l'accélération du volume des réalisations, et donc des dépenses correspondantes, a généré une augmentation ponctuelle de la dette communale afin d'assurer le besoin de financement nécessaire.

Ceci dit, même au pic d'endettement lié à cette programmation, la capacité de désendettement de la commune n'a jamais atteint les seuils d'alerte. Ainsi, au 31/12/2024 (pic d'endettement du précédent mandat) la capacité de désendettement atteignait 3, 81 années, pour un seuil d'alerte fixé à 8 ans et un seuil critique supérieur à 12 ans.

Au terme de l'exercice 2025, la dette diminue déjà sensiblement après le remboursement du prêt relais 1.8 millions d'euros permettant un atterrissage du ratio de capacité de désendettement à 3 ans.

Selon les hypothèses en cours de finalisation pour le budget 2026, qui ne connaîtra pas de nouvel emprunt, l'encours de la dette au 31/12/2025 se situe à hauteur de 3 971 120.00 € avec un remboursement de capital prévisionnel de 380 000.00 €.

II. Structure de la dette

Au 1er janvier 2026, la dette de la ville est constituée de 10 emprunts bancaires souscrits auprès de 5 prêteurs.

Le volume des emprunts est stable après 3 contrats souscrits sur les exercices 2024 et 2025, pas de nouvel emprunt en 2026.

Un contrat arrivera à échéance dans le courant de l'exercice 2026 et 3 autres d'ici la fin de l'exercice 2028.

STRUCTURE DE LA DETTE PAR PRÊTEUR

Prêteurs	Taux d'intérêt	Encours de la dette en capital au 1er janvier 2025
CAISSE DES DEPOTS	2,00%	350 000,00 €
CREDIT AGRICOLE	1,18 % à 5,05%	142 389,53 €
CREDIT MUTUEL	1,30%	540 020,08 €
BANQUE POSTALE	3,65% à 3,98%	2 917 664,59 €
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	5,23%	21 046,00 €
Total		3 971 120,20 €

EXTINCTION DE LA DETTE	2017	2018	2019	2020	2021	Données 2026
La dette s'éteindra totalement en	2035	2035	2035	2035	2035	2044
<u>les prêts auprès de la Caisse française de financement</u>						
- 1 se termine en	2019	2019	2019			
• 1 se termine en	2026	2026	2026	2026	2026	2026
<u>Les prêts auprès du CRCAM</u>						
• 1 se termine en	2027	2027	2027	2027	2027	2027
• 1 se termine en	2028	2028	2028	2028	2028	2028
• 1 se termine en	2033	2033	2033	2033	2033	2033
<u>Le prêt auprès de la Banque Postale</u>						
• 2 se terminent en						2044
• 1 se termine en	2028	2028	2028	2028	2028	2040
• 1 se termine en	2028	2028	2028	2028	2028	2028
<u>Le prêt auprès du crédit Mutuel Méditerranéen</u>						
• se termine en	2032	2032	2032	2032	2032	2032
<u>Le prêt auprès de la Caisse des dépôts</u>						
• se termine en	2035	2035	2035	2035	2035	2035

En matière de « risque », le stock de dette est totalement sécurisé, la commune ne disposant d'aucun emprunt toxique.

En terme de garantie d'emprunt, la commune dispose dans ces encours de 6 garanties d'emprunt au 1^{er} janvier 2026 pour un montant total de 2 565 884, 37 € toutes au bénéfice des acteurs du logement social (bailleurs sociaux).

PARTIE VII – CONCLUSION

Le rapport d'orientation budgétaire 2026 intervient dans une année budgétaire de transition marquée par le renouvellement des assemblées délibérantes locales.

C'est pourquoi le budget est très majoritairement nourri en fonctionnement par le maintien du niveau de service public communal et en investissement par une mise à niveau de programmes patrimoniaux sur la voirie communale, l'entretien des bâtiments, l'éclairage public ou encore l'équipement des services.

Les ambitions d'évolution de la commune portée par l'équipe municipale en action sont à réaliser avec les contraintes de :

- Suivre et contenir au plus près les dépenses de fonctionnement,
- Stabiliser pour 2026 le taux de fiscalité au niveau des années précédentes préserver le pouvoir d'achat des Rouretans,
- Contenir l'évolution de la masse salariale tout en protégeant les salariés de la commune,
- Libérer la commune d'un maximum de son endettement,
- Stabiliser les niveaux d'épargne et réserver le recours à l'emprunt exceptionnel aux seuls évènements imprévisibles,
- Investir pour embellir, améliorer et servir l'avenir,
- Donner son maximum chaque jour au service des habitants,
- Appliquer ce que nos électeurs nous ont accordé la possibilité de faire et de garder bien à l'esprit en permanence que dans la vie démocratique municipale, ce sont bien les électeurs (-trices) qui choisissent leur avenir.

Tels sont les défis qui guideront l'action municipale en 2026.